

32.934/c

LE GENOCIDE DES BATUTSIS AU RWANDA

(1959-1960 et 1963-1964)

~~~~~  
A. d'ARIAN  
~~~~~

- I.** ANALYSE CRITIQUE DU RAPPORT
DE LA COMMISSION GOUVERNEMENTALE BELGE D'ENQUÊTE
DE JANVIER 1960 CONCERNANT LES TROUBLES AU RWANDA

- II.** ANALYSE CRITIQUE DU RAPPORT DU 3 MARS 1964
DU DÉLÉGUÉ DE L'ONU AU RWANDA
CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS DE FIN 1963 ET DÉBUT 1964.

- III.** VUE D'ENSEMBLE SUR LA PRÉPARATION
DE L'INDÉPENDANCE DU RWANDA
ET SUR SES RÉSULTATS.

- IV.** LE RWANDA DE J.P. HARROY

Note liminaire

On s'étonnera peut-être des différences qui apparaissent dans l'orthographe des mots désignant les diverses ethnies du Rwanda.

En fait, on écrit indifféremment,
au singulier:

Mututsi ou Tutsi,

Muhutu ou Hutu,

Mutwa ou Twa ;

au pluriel :

Batutsi(s) ou Tutsis,

Bahutu(s) ou Hutus ;

Batwa(s) ou Twas.

Et lorsqu'il s'agit des adjectifs correspondants, on les accorde ou on ne les accorde pas aux substantifs auxquels ils se rapportent.

LE RAPPORT
DE LA COMMISSION D'ENQUETE
DE JANVIER 1960
AU RWANDA.

ANALYSE CRITIQUE ET COMMENTAIRES
PAR ARMAND d'ARIAN

Bruxelles, avril 1965.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE DE
JANVIER 1960 AU RWANDA.

Portée générale: ce rapport est systématiquement orienté dans un sens favorable à la politique générale poursuivie au Rwanda par la Belgique depuis quelques années; mais il contient, néanmoins, quelques aveux intéressants.

La Commission d'enquête dont ce rapport est l'oeuvre fut envoyée sur place par le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi à la suite des troubles sanglants de novembre 1959.

Les membres de cette Commission - le Gouverneur honoraire F. Peigneux, le professeur G. Malengreau et le professeur S. Frédéricq - séjournèrent au Rwanda du 8 au 17 janvier 1960 et déposèrent leur rapport à Bruxelles le 26 février 1960.

Il convient de remarquer qu'aucun des trois enquêteurs n'avait précédemment séjourné au Rwanda, ne connaissait la langue du pays et n'était au courant de la mentalité de ses populations. M. Peigneux avait fait toute sa carrière dans le Sud-Ouest du Congo Belge (Bas-Congo, Léopoldville, Kasai). Ses deux collègues n'avaient effectué antérieurement en Afrique que de rares et courts séjours.

Ci-après, nous commenterons brièvement les passages les plus caractéristiques du rapport établi par ces Messieurs, soit qu'ils éclairent les méthodes de travail utilisées, soit qu'ils situent l'interprétation donnée aux événements à l'issue de ce travail.

A. - Méthodes de travail de la Commission.

On constatera que les passages du rapport qui en traitent constituent un exposé honnête (sinon candide) de procédés qui ne le furent nullement.

- 1 - "Elle (la Commission) a choisi elle-même ses interlocuteurs, d'après les indications qui étaient en sa possession".

D'où venaient ces "indications"? - Indubitablement du Gouvernement du Ruanda-Urundi, soit qu'elles aient été communiquées aux intéressés par l'intermédiaire du Département avant leur départ, soit qu'elles leur aient été directement fournies lors de leur passage par Usumbura les 6 et 7 janvier 1960.

Ainsi, dès le départ, toute l'enquête se trouvait-elle conditionnée par la plus ou moins grande compétence et -surtout- par la plus ou moins grande sincérité du Vice-Gouverneur Général Harroy et de son entourage immédiat.

Or, le Gouverneur Harroy, haut fonctionnaire de contrebande et colonial d'occasion, n'avait pas voulu ou su maîtriser la révolte et s'était ensuite empressé d'en entériner les résultats politiques en reconnaissant en bloc l'autorité des meneurs qui avaient usurpé les fonctions de chefs, de sous-chefs et de juges, après avoir dirigé les incendies, les pillages, les expropriations et les assassinats.

2. - "Nous n'avons pas jugé nécessaire de demander que soient affichés d'avance, dans chaque territoire, la date de notre arrivée et la durée de notre séjour".

Autant reconnaître que la Commission s'était efforcée de ne pas obtenir d'autres sortes d'informations que celles que lui avaient fournies les autorités belges directement intéressées à ce que leur action fût justifiée et approuvée.

3. - "Concernant les faits proprement dits... nombre d'enquêtes judiciaires étaient encore en cours lors de notre passage. Comme elles étaient couvertes par le secret de l'instruction, nous n'avons pas eu accès aux dossiers".

Donc, la Commission chargée d'éclairer d'une façon impartiale et complète le Ministre compétent (et, par lui, le Parlement ainsi que l'opinion publique belge) n'a pu acquérir qu'une connaissance incomplète, sinon faussée, des "faits proprement dits".

Et pourquoi ? - Au stade de l'instruction l'action du Ministère Public relève de l'exécutif. Le Gouverneur du Ruanda-Urundi¹⁹⁵⁹ avait le pouvoir de prendre connaissance des dossiers en cours (et, par voie de conséquence, de les communiquer aux représentants qualifiés du Ministre dont il relevait lui-même). Au besoin, le Ministre aurait pu prescrire directement au Procureur du Roi à Usumbura d'ouvrir ces dossiers devant les membres de la Commission et - en cas d'omission de la part du Ministre ou de mauvaise volonté de la part des autorités administratives et judiciaires locales - la Commission aurait pu demander au Ministre les pouvoirs nécessaires, quitte à acter ensuite son refus. Mais non; la Commission se contente de constater une situation préjudiciable à l'accomplissement de sa mission, sans rien tenter pour en sortir. Peut-être les deux professeurs qui en faisaient partie ignoraient-ils les dispositions légales en la matière, mais ce ne pouvait assurément pas être le cas du Gouverneur Peigneux, Président de la Commission.

Ces constatations en disent long sur l'esprit dans lequel s'effectua, dès le départ, le travail de la Commission d'enquête.

B - Rétroactes des troubles de novembre-décembre 1959.

Ici, on trouvera des faits véridiques - encore que trop souvent tronqués - noyés dans des commentaires systématiquement tendancieux, que nous écarterons d'emblée.

1/ Ou, du moins, le Gouverneur Général.*

4. - "Les troubles de novembre 1959 peuvent être considérés comme un début de guerre civile mettant aux prises deux groupes de la population autochtone".

La Commission a raison de parler de "2 groupes de la population autochtone" et non - comme on aura trop souvent tendance à le faire par la suite dans les milieux officiels - de "2 ethnies", car il est vrai qu'à l'origine de nombreux Hutus faisaient partie d'un camp (l'UNAR) et de nombreux Tutsis du camp opposé (dans les rangs du RADER).

Cependant, la Commission ne dit pas - et pour cause - comment ces "2 groupes" en étaient venus à l'affrontement violent. En fait, le groupe traditionaliste UNAR, qui s'appuyait sur l'immense majorité des autorités autochtones (investies, rappelons-le, par l'Administration belge), était en butte à des attaques de plus en plus violentes de la part des Missions catholiques européennes qui, avec la complicité à peine déguisée des fonctionnaires belges, encourageait les menées revendicatrices (du côté du RADER) et même révolutionnaires (du côté de l'APRO-SOMA-PARMEHUTU) du groupe rival.

5. - "L'introduction des idées occidentales a influencé l'ensemble de la situation... L'autorité tutélaire a exercé une action décisive sur l'évolution des troubles eux-mêmes".

Les "idées occidentales", comme nous venons de le voir, s'étaient incarnées dans une politique de désagrégation de l'ordre établi, menée conjointement par les agents européens de l'Administration tutélaire et par une partie notable du clergé catholique européen. Cette politique n'avait pas seulement "influencé l'ensemble de la situation"; elle l'avait délibérément provoquée et, ce, depuis les années 1956-57 déjà.

Retenons, par contre, que même de l'avis des membres de la Commission, c'est "l'autorité tutélaire" qui " a exercé une action décisive sur l'évolution des troubles". Cependant, la Commission s'abstient de dire en quoi s'était concrétisée cette "action décisive". Disons-le pour elle: d'abord, en s'abstenant d'arrêter les exactions et déprédations perpétrées par les bandes du PARMEHUTU- APROSOMA; ensuite, en réagissant brutalement contre les mesures d'auto-défense prises par les dirigeants de l'UNAR et en ignorant totalement l'autorité du Mwami, ainsi que celle du Conseil Supérieur du Pays.

6. - "Lorsque la Belgique reçut de la Société des Nations le mandat d'administrer les Territoires du Ruanda et de l'Urundi, elle se trouva en présence d'une organisation politique traditionnelle - Le Ruanda tout entier était morcelé en une multitude de fiefs... et l'autorité elle-même partagée entre différentes personnes, toutes subordonnées au Mwami. - Il en résultait un certain équilibre entre les grands vassaux... et la surveillance qu'ils exerçaient les uns sur les autres empêchait des abus trop flagrants".

Rappel objectif d'une situation de fait et de droit, auquel il ne manque qu'un élément, mais un élément capital: l'autorité du Mwami était de ~~origine~~ traditionnelle, non pas seulement aux possesseurs de fiefs (tutsis), mais aussi à des préfets hutus... et, ce, jusqu'à la réforme administrative du Gouverneur Voisin (intervenue en 1931), au terme de laquelle les commandements territoriaux furent uniformisés et réservés exclusivement aux seigneurs tutsis.

- 7 - "Les Missions catholiques... adoptèrent une politique semblable à celle de la puissance mandatrice: pour exercer leur influence auprès des masses, elles s'appuyèrent principalement sur la classe dirigeante tutsie".

Rectification: cette politique des Missions catholiques remontait bien au-delà du Mandat belge; c'est, notamment, à l'action politique des Pères Blancs que les Tutsis durent leur implantation effective, au début du siècle, dans les régions de Ruhengeri et de Kisenyi où, jusque là, l'autorité du Mwami était plutôt nominale. Mais, depuis 1956, s'inclinant devant la loi du nombre et pressés de se mettre sous le vent de la démocratisation de l'Afrique noire, les Pères Blancs incitèrent les Hutus à chasser et à déposséder les descendants de ces mêmes Tutsis qu'ils avaient concouru à introduire dans le Nord-Ouest du pays.

- 8 - "Si l'effet de la réforme de 1952 (Décret du 14 juillet étendant les pouvoirs du Mwami et instituant des Conseils consultatifs à chaque échelon de l'administration autochtone régionale) se manifesta principalement dans le renforcement des pouvoirs de l'autorité coutumière, elle favorisa certainement la prise de conscience de la masse et indirectement une certaine démocratisation".

Ces termes extrêmement prudents, sinon embarrassés, cachent mal la réalité: rien, en effet, ni dans les nouvelles dispositions légales, ni dans leur application ne pouvait favoriser une "prise de conscience de la masse" ou une "certaine démocratisation". Au demeurant, le rapport constatera, plus loin, que les élections subséquentes à la réforme de 1952 donnèrent **38,08%** des sièges à pourvoir à l'échelon institutionnel le plus bas (celui des sous-chefferies) et une large majorité absolue aux échelons supérieurs à des Tutsis, alors que ceux-ci ne représentaient, dans l'ensemble, que 16% de la population et que dans certaines sous-chefferies ils ne dépassaient pas les 5%.

- 9 - "Les fameux arrêtés supprimant le bail à cheptel furent pris le 1er. mars 1954. - Cette mesure fut effectivement appliquée".

Dès lors, il y a lieu de croire que cette mesure (dont, soit dit en passant, l'initiative appartenait au Mwami) apportait un réel soulagement aux Hutus, puisqu'elle les libérait d'un "servage" pastoral anachronique et en faisait des propriétaires de bétail authentiques.

Apportait-elle, pour autant, une plus grande paix sociale?

Nullement, car - habilement travaillée par des pêcheurs en eau trouble - la masse hutue n'y vit qu'un aveu de faiblesse de la part des autorités et de la classe dirigeante. Les leaders extrémistes ne tardèrent pas à exiger une réforme foncière radicale et l'opposition devint plus vive entre conservateurs et progressistes, conflit psychologique et économique, pas encore racial.

10. - "Désigner par un vote secret" de toute la population mâle et adulte les candidats aux postes de conseillers de sous-chefferies, telle fut la base de "la consultation populaire de 1956, qui donna les résultats suivants: 66,72% Hutus et 38,08% Tutsis", 0,20% allant aux Twas.

Proportionnellement, le nombre des Tutsis élus à l'échelon institutionnel le plus bas était donc encore 2 fois supérieur à celui des Hutus élus, alors que le corps électoral se composait de 84% de Hutus et que les Tutsis aient perdu l'influence dont ils pouvaient disposer antérieurement grâce au régime de la féodalité pastorale et à la bienveillance particulière des représentants de l'autorité tutélaire.

Autrement dit, à supposer que tous les Tutsis aient voté en faveur de candidats Tutsis, il apparaissait que ceux-ci avaient été élus par un plus grand nombre de voix hutues que de voix tutsies. Preuve irréfutable de l'ascendant moral que l'ethnie dirigeante continuait à exercer sur les masses, nonobstant la réduction de ses avantages matériels et politiques.

11. - C'est là-dessus que " en juillet 1956, la "Presse Africaine" de Bukavu publiait une interview, réelle ou supposée, d'un abbé ruandais dans laquelle celui-ci dénonçait les abus de la classe dirigeante" - "Quelques mois plus tard, en mars 1957, parut le "Manifeste des Bahutu" dans lequel les leaders hutus protestaient contre ce qu'ils appelaient le monopole tutsi dans les domaines politique, économique, social et culturel".

Il est extrêmement significatif que ce fut un "abbé ruandais" qui lançait le mouvement révolutionnaire hutu. Et si cet abbé fut une invention de la rédaction de "Presse Africaine" le fait n'en demeure pas moins symptomatique, car il fallait que l'opinion publique acceptât, à cette époque, comme naturel qu'un prêtre lance des idées révolutionnaires.

Quant aux "leaders hutus" qui signèrent le "Manifeste" dont la Commission d'enquête fait ici état, ils étaient... au nombre de 9, la plupart anciens séminaristes et tous liés étroitement, d'une façon ou d'une autre, au Vicariat Apostolique de Kabgayi. Joseph Gitera Habuyarimana, notamment, fondateur de l'APROSOMA avait été employé à l'Economat de la Mission de Save et Grégoire Kayibanda, fondateur du PARMEHUTU et futur Président de la République du Rwanda, avait exercé les fonctions de rédacteur du journal diocésain et était devenu Président de la Légion de Marie.

12. - "A la réunion des cadres (autochtones de l'administration du Ruanda) qui eut lieu, du 15 au 18 avril 1958, sous la Présidence du Mwami, une quarantaine de Chefs (dans tout le pays il y en avait exactement 46) se plaignirent des attaques dont ils étaient l'objet de la part de l'APROSOMA et dans certains milieux missionnaires".

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le rapport officiel de la Commission d'enquête officielle. Nous ajouterons seulement à cela qu'en réalité les Chefs allèrent à cette occasion plus loin: ils se déclarèrent placés dans l'impossibilité de continuer à remplir leur mission et présentèrent leur démission collective au Mwami, démission que celui-ci refusa d'accepter, par crainte de voir le pays sombrer dans l'anarchie et la guerre civile.

C'est ce que confirme plus loin le rapport.

13. - "Il semble que le Mwami, se rendant compte que l'action de J. Gitera et de ses partisans présentait un réel danger pour la paix du Ruanda, ait songé à écarter ce danger en reprenant solidement en mains le cadre des Chefs et des Sous-chefs".

On peut situer cet effort du Mwami en juin 1958, mais...

14. - "En octobre 1958 il y eut de l'agitation chez les Bakiga du Nord-Ouest du pays, qui détruisirent un grand nombre de caféiers".

Ces actes collectifs de vandalisme étaient directement inspirés par l'attitude des Pères Blancs de Rwaza (en territoire de Ruhengeri), qui - dès 1957 - avaient excités les Hutus de leur Mission à s'insurger contre les autorités, ce qui avait entraîné une promenade militaire, effectuée par des éléments du XI^e bataillon de la Force Publique (venus de Rumangabo au Congo Belge).

Cette nouvelle "agitation" des Bakiga du territoire de Ruhengeri ne faisait, à son tour, que préfigurer la jacquerie qui devait se déclencher dans ce territoire en janvier 1959 et qui se caractérisa par l'usurpation violente des terres occupées par des Tutsis, sous l'oeil bienveillant de l'Administrateur du Territoire et des forces de l'ordre placées sous son commandement.

15. - " Le Mwami (qui était parti pour la Belgique en septembre 1958) revint au Ruanda à la mi-octobre 1958. Il semble qu'il ait été mécontent de l'accueil (qu'il y) reçu(t)". - "Ses rapports avec l'Administration (belge) allaient se détériorer au point de devenir tendus". . . (d'autant plus que) le Vice-Gouverneur Général Harroy, dans son discours du 1 décembre 1958, soulignait une disparité choquante entre le patrimoine de quelques riches et la misère de la masse énorme des très pauvres".

Que le Mwami Mutara ait été "mécontent" de l'accueil qui lui avait été réservé en Belgique par le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, ainsi que par les politiciens influents - c'était trop peu dire. En fait, il était revenu au Ruanda, profondément ulcéré sinon désespéré.

Quant aux termes du discours du Gouverneur Harroy, littéralement repris par le rapport de la Commission d'enquête, ils montrent à suffisance l'esprit démagogique du personnage et son mépris pour la mission d'ordre qu'il était censé assumer au Ruanda. L'on voit, ici, d'où venaient les encouragements qui permirent aux Hutus bakiga de Ruhengeri d'usurper impunément par la violence - un mois après le discours cité - les terres tutsies... et aux troupes de l' APROSOMA- PARMEHUTU de mettre à feu et à sang le pays tout entier en fin 1959.

Soulignons encore que l'allusion que le Gouverneur Harroy faisait publiquement à " la masse énorme des très pauvres " était non seulement démagogique et provocatrice, mais constituait encore une calomnie indirecte à l'endroit de tous ses prédécesseurs et même de la tutelle belge en général, puisqu'ils auraient toléré la situation qu'à présent lui, Harroy, dénonçait.

Les aléas de cette situation étaient, en fait, moins préoccupants que jamais grâce aux progrès juridiques et économiques incessants apportés par l'Administration belge et ils étaient conditionnés bien plus par la pauvreté du sol ruandais, par sa surcharge en cheptel et par la fécondité débordante des masses populaires que par l'opulence de quelques grandes familles tutsies. Du reste, le Gouverneur Harroy était homme trop avisé pour ne pas savoir que ce n'est pas par le dépouillement des riches au profit de la multitude des pauvres, mais par la stimulation des pauvres à un travail soutenu et rationnel dans le cadre du Plan décennal en cours qu'on pouvait arriver à une réelle amélioration du sort de ces derniers.

16. - (Ainsi encouragés par la plus haute autorité publique) "Les Hutus s'efforçaient d'alerter de plus en plus l'opinion publique et (l'un d'entre eux) H. Cyimana publiait un long article sur le problème hutu dans " La Revue Nouvelle " du 15 mars 1959 (revue catholique progressiste paraissant à Bruxelles), dont des tirés à part furent largement distribués dans le public belge, en commençant par les plus hautes autorités du pays".

Cette constatation ne nécessite aucun commentaire... Peut-être appelle-t-elle seulement la question: avec quel argent se faisait la "large distribution " du pamphlet de M. Cyimana, alors que son auteur - et les Hutus ruandais en général - étaient censés être dépourvus de moyens suffisants d'existence ?

17. - (Le Mwami Mutara étant subitement décédé le 25 juillet 1959, à Usumbura et ses funérailles se déroulant trois jours plus tard à Nyanza, le Chef Kayihura, membre du Conseil du Pays, déclara devant la fosse ouverte que) "la coutume voulait que le Mwami ne fût pas enterré sans que son successeur fût connu" - "Le délégué des Biru (dépositaires des traditions dynastiques), M. Kayumba lut ensuite le nom du nouveau Mwami: Jean-Baptiste Ndahindurwa, qui fut immédiatement acclamé par l'assistance". - "Le Vice-Gouverneur Général (Harroy, placé devant un dilemme: s'incliner devant le fait accompli ou risquer des troubles immédiats dont on l'eût rendu responsable) marque rapidement son accord sur le choix des Biru, choix que l'Administration belge considérait d'ailleurs comme heureux".

Non seulement M. Harroy marqua "rapidement" son accord à la désignation du nouveau Mwami, mais il le fit sur-le-champ.

Ce "choix", l' "Administration belge" (c'est à dire M. Harroy) le considérait-elle "comme heureux"? - Il serait permis d'en douter en constatant l'incompréhension et la méfiance, sinon l'animosité, dont le Gouverneur du Ruanda-Urundi ne cessa d'user par la suite envers le nouveau Mwami. Mais il saute aux yeux que M. Harroy devait le dire à la Commission d'enquête, précisément pour écarter le double reproche d'avoir été pris de court à la désignation du nouveau Mwami par la vox populi et d'avoir ensuite adopté à son endroit une conduite systématiquement hostile, par pur ressentiment personnel.

18. - "Le 29 octobre (1959) le parti UNAR (créé deux mois auparavant par des éléments traditionalistes appartenant aux trois ethnies nationales) adressait une longue lettre au Président du Conseil de Tutelle des Nations Unies, en affirmant que le problème Hutu-Tutsi n'était qu'un prétexte pour retarder l'émancipation du pays". . .

Et cette assertion ne paraissait pas, en effet, dépourvue de fondement, car la Belgique ne se montrait pas, à la même époque, aussi soucieuse de la future bonne administration publique de sa Colonie du Congo, à laquelle elle avait promis une indépendance à court terme, pratiquement sans aucune garantie ni contrepartie.

Quoiqu'il en soit, il est évident que cette démarche d'un parti politique ardemment monarchique auprès d'un organisme international ne pouvait qu'augmenter l'hostilité du Gouverneur Harroy, de ses commettants et de ses subordonnés tant envers le Mwami qu'envers les autorités coutumières qui en relevaient directement.

C. - Historique des troubles de novembre-décembre 1959.

Arrivée à ce niveau de son rapport, la Commission d'enquête abandonne définitivement le terrain de l'objectivité, fût-ce d'une objectivité relative: tout sera ordonné et interprété en vue de justifier pleinement l'action des représentants de l'autorité tutélaire - et en particulier du Gouverneur Harroy - en vue, non pas tellement peut-être de complaire au Ministre belge compétent, que de sauver le prestige de la Belgique aux yeux de l'organisation des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale.

Aussi devons-nous, dès l'abord, récuser ce témoignage en bloc, tant en raison de ses sources mensongères que de ses intentions partiales.

Ceci fait, nous allons nous efforcer de découvrir les éléments de vérité que les rédacteurs de cette partie du rapport ont laissé subsister, par mégarde ou par impossibilité de les cacher.

19. - "Eu égard à la tension existant dans le pays et à la possibilité de troubles généralisés, l'Administration décida, dès le 24 octobre (1959) de prendre des précautions d'ordre militaire : la première phase du plan (des) "troubles généralisés" entra en vigueur: des troupes de renfort furent envoyées au Ruanda et une activité régulière de patrouilles fut organisée dans le pays".

Cette constatation est de première importance. En effet, en présence d'un tel déploiement de mesures préventives, seule la volonté bien arrêtée du Gouverneur Harroy de laisser le champ libre aux hommes de main de l'APROSOMA et du PARMEHUTU *expliquerait* que ceux-ci aient pu impunément brûler, saccager et tuer du 1 au 9 novembre 1959 dans toute l'étendue du Ruanda.

Au demeurant, un peu plus loin, le rapport constate maladroitement, en voulant prendre parti pour les auteurs de la jacquerie *, ce qui va suivre.*

20. - "La sympathie de nombreux agents de l'Administration belge - principalement des fonctionnaires territoriaux, plus en contact avec les masses et recevant régulièrement leurs doléances - allait du côté de celles-ci".

Qu'est-ce à dire? - Mais tout simplement que le mot d'ordre était venu d'en haut (Gouvernement du Ruanda-Urundi ou Résidence du Ruanda) de se mettre du côté du mouvement révolutionnaire hutu, sans tenir compte de ses activités illégales et même criminelles.

Nous savons, en effet, que le Service Territorial au Ruanda n'avait jamais été, comme tel, ni pro-hutu ni pro-tutsi, mais s'en était toujours tenu à la consigne de coopérer au maximum avec les autorités coutumières légalement investies, donc - en fait - avec les notables tutsis. Jamais des membres du Service Territorial ne s'étaient élevés contre la position politique prééminente des représentants de l'ethnie tutsie au Ruanda-Urundi ou contre les avantages traditionnels reconnus par l'Autorité de Tutelle aux grands seigneurs tutsis sur le plan économique, qu'il s'agît de droits pastoraux ou de droits fonciers. Si, donc, leur "sympathie" n'avait pas joué en faveur des Hutus à l'époque où la situation sociale et matérielle de ceux-ci se trouvait encore enserrée dans un carcan multiséculaire, on ne voit pas du tout pourquoi elle se serait subitement manifestée à un moment où les Hutus avaient été dégagés de la plupart de leurs servitudes et mis à même de se faire rendre justice par les voies légales de la façon la plus aisée.

Si, par ailleurs, les "doléances" des Hutus étaient devenues plus fréquentes, cela ne voulait nullement dire qu'elles étaient, pour autant, plus justifiées. La fréquence de ces doléances signifiait tout simplement que le mot d'ordre avait été passé d'en présenter le plus possible - vraies ou fausses - et que l'impunité se trouvait assurée aux pires calomnies, comme aux revendications le moins fondées.

Cependant, le fait même que le rapport sous revuait ~~aux~~ à justifier le comportement des territoriaux de l'époque au Ruanda - comportement partial dans son esprit et anarchique dans ses conséquences - en dit long sur les préoccupations conformistes et le manque d'objectivité de la Commission d'enquête.

Car, en fin de compte, qui donc avait pu dire aux membres de cette Commission que les Territoriaux sympathisaient avec la cause des Hutus, parce que mieux au courant de leurs doléances? - Les Hutus eux-mêmes? - source sans valeur puisque totalement intéressée. - Les Territoriaux? - l'auraient-ils fait s'ils ne se savaient ainsi dans la ligne des intentions de l'Autorité supérieure? - Des tiers? - quelle compétence pouvaient-ils avoir et quel pouvait être le degré de leur sincérité?

Au demeurant, les termes du discours prononcé le 1 décembre 1958 par le Vice-Gouverneur Général Harroy (termes reproduits et commentés ci-dessus, à l'article 15) sont suffisamment explicites au sujet de l'orientation que le maître de l'heure ~~du~~ Ruanda-Urundi entendait donner à l'activité de ses subordonnés. Quant au nouveau Résident du Ruanda, le trop fameux colonel Logiest, il déclarera cyniquement, à une réunion extraordinaire des Administrateurs de Territoire du Ruanda qui se tint le 11 janvier 1960 à Kigali (donc, pour ainsi dire, sous les yeux des membres de la Commission d'enquête): " Quel est notre but? - C'est de continuer la politisation du Ruanda"... bel exemple, en vérité, de dévoiement de l'esprit militaire et de l'esprit tout court.

21. - "Les troubles généralisés commencèrent le 3 novembre... véritable révolution hutu qui prit son départ dans le Ndiza, en territoire de Gitarama et qui s'étendit rapidement vers le Nord et l'Ouest dans les territoires de Kisenyi, Ruhengeri et Kibuye". - "Entre cette révolution et la réaction tutsi sont venus s'insérer les opérations militaires et l'action administrative de la puissance tutélaire".

La première de ces phrases reflète la vérité, à cela près qu'il s'agissait, en réalité, non pas d'une révolution de Hutus, mais d'une jacquerie perpétrée par la lie de la population hutue, embrigadée et manipulée par les leaders des organisations-soeurs APROSOMA et PARMEHUTU.

La seconde de ces phrases constitue, quant à elle, un mensonge éhonté. En effet, les auteurs du rapport devaient savoir que l'inaction de l'Autorité tutélaire fut pratiquement totale jusqu'au 5 novembre (date à laquelle le Mwami menaça de rétablir l'ordre avec le concours des éléments loyalistes de la population) et même au delà, puisque c'est seulement après le déclenchement de l'action d'auto-défense des dirigeants de l'UNAR, c'est à dire le 10 novembre, que le Gouverneur Harroy se décida à proclamer "l'état d'exception et chargea le colonel Logiest de mettre fin aux tueries"... en fait, d'écraser le mouvement de réaction légitime des autorités autochtones et des militants de l'UNAR. C'est ce qui ressort, du reste, avec limpidité de la relation même des faits que donna la Commission d'enquête. Voici, en effet, la substance de ce qu'elle rapporte au sujet de "la première phase des événements, qu'elle qualifie pompeusement de "révolution hutu".

22. - "Le 31 octobre on avait déjà signalé des rassemblements de Hutu (lire de militants de l'APROSOMA ou du PARMEHUTU) en territoire de Gitarama.
- Le 1 novembre, près de Byimana (dans ce même territoire de Gitarama), région à forte prédominance hutu, un groupe de huit jeunes gens, non armés, (sic) attaque un Sous-chef (hutu) Dominique Mbonyamutwa... Il se défendit et parvint à mettre ses agresseurs en fuite (comment? - mais parce que lui était armé, c'est la seule explication possible). Le même jour, un dirigeant du Mouvement Social Hutu, Joseph Cibomana, était pris à partie et molesté (en fait - bousculé) au Centre Commercial de Gitarama par des Swahili, généralement considérés comme des hommes de main de l'UNAR (en fait - des Hutus ou des ressortissants des pays bantous voisins islamisés et se livrant au commerce, pour la plupart ralliés à l'UNAR en raison de leurs bons rapports traditionnels avec les notables tutsis). Le 2 novembre, des Hutu (affiliés à l'un ou l'autre mouvement révolutionnaire) allèrent manifester au quartier des Swahili de Gitarama (jetant des pierres dans les échoppes et insultant leurs propriétaires). - Ce même jour, au Marangara, bananeraies et caféiers appartenant au Chef (tutsi) Haguma furent coupés. - Le 3 novembre, le bruit ayant couru (c'est à dire ayant été répandu par les agitateurs hutus) que Mbonyamutwa était mort (suite aux blessures prétendu ment reçues deux jours plus tôt) la population se rassembla autour de la maison du Chef (tutsi) Gashagwaza (qui commandait la "province" du Ndiza)... Les Hutu demandent au Chef de faire sortir les Tutsi réunis chez lui. Comme il s'y refusait, la foule entra de force dans son habitation. Une bagarre éclate au cours de laquelle le Sous-chef (tutsi) Katabirwe et l'ancien Sous-chef Matsiko (tutsi) furent tués, plusieurs personnes - dont le Sous-chef (tutsi) Nkusi, blessés (alors qu'aucune victime ne fut signalée parmi les assaillants... pour la simple raison que ceux-ci étaient armés, tandis que leurs victimes ne l'étaient point). - Le même jour un incident (sic) analogue se produit chez le Sous-chef (tutsi) Zirugwa (c'est à dire que, là aussi, coule le sang de notables tutsis innocents, attaqués par surprise): le Sous-chef et ses amis furent roués de coups, la maison saccagée. Dans la soirée du 3 eurent lieu dans le Ndiza les premiers incendies de cases tutsi par les Hutu. Les troubles s'étendirent rapidement pour devenir une vraie jacquerie. Des bandes de Hutu armés (sic) semblaient obéir à un mot d'ordre. Maisons de commerce, cafés, plantations furent détruits, tandis que de nombreux barrages étaient établis sur les routes. (Suit une conclusion que le rapport ne pouvait éviter:) Il semble que les Tutsi aient été pris complètement à l'improviste et il faudra attendre quelques jours avant que leur réaction se généralise. (Cependant) le 4 novembre le Sous-chef (tutsi) Ruhingutu était tué à son tour, dans le Marangara".

On voit donc que les notables tutsi et les militants de l'UNAR étaient à ce moment, parfaitement pacifiques: l'action terroriste des extrémistes hutu les prit au dépourvu. La relation officielle de la Commission d'enquête n'a pas tenté de falsifier les faits, mais s'est contenté de leur donner une explication tendancieuse, favorable aux coupables.

Se qui mérite pourtant d'être souligné c'est que, du 1 au 4 novembre il ne fut pas question d'une réaction quelconque, tant soit peu énergique et méthodique de la part des autorités européennes responsables. Auraient-elles, elles aussi, été prises "complètement à l'improviste"? - Grave constat de carence. Mais, dans ce cas même, n'avaient-elles pas le devoir et les moyens d'intervenir efficacement, fût-ce à partir du 3 novembre, en employant les armes, pour la protection des vies, des biens et du principe d'autorité?

N'oublions pas que, depuis le 24 octobre, les troupes aux ordres de l'Autorité tutélaire ont été renforcées et placées en état d'alerte. Appuie-t-on les autorités autochtones légitimes? Met-on en état d'arrestation (ou fût-ce en résidence surveillée) les leaders révolutionnaires qui ne sont qu'une poignée et qui sont bien connus des autorités territoriales? Concentre-t-on à Gitarama, foyer de la rébellion, des Effectifs de la Force Publique? Non, on se contente, d'après le rapport de la Commission, d'une "activité régulière des patrouilles", mais on ne signale aucune rencontre d'armes entre ces patrouilles et les émeutiers, ni - pas même - la destruction des "barrages établis sur les routes". Alors?

Une conclusion s'impose: le Gouverneur du Ruanda-Urundi, le Résident du Ruanda, les Administrateurs des Territoires et leurs sous-ordres belges se sont rendus complices des crimes perpétrés par la racaille et doivent être considérés comme principaux responsables de l'anarchie générale qui en résulta. Mais le rapport de la Commission continue ainsi la relation des faits:

23. - "Dans certaines chefferies, dans le Nord du Ruanda, pratiquement aucune maison tutsi n'a été épargnée".

Il ne s'agissait donc pas d'un mouvement des opprimés contre des oppresseurs, mais bien de l'action des éléments anti-sociaux appartenant à une ethnie majoritaire contre les représentants d'une minorité dirigeante.

24. - "Les incendiaires, se déplaçant par petites bandes de 10 à 20 individus, transmettaient les prétendus ordres du Mwami (ordres d'incendier et de saccager les biens des Tutsis...). Ils recrutèrent (ainsi) d'autres incendiaires qui poursuivaient la progression. - On prétendit également que l'Administration belge et la Force Publique approuvaient les incendies et, en certains endroits, des Hutus se présentèrent chez l'Administrateur de Territoire pour lui demander de l'essence".

De ces constatations il est permis de déduire:

- 1°) que le nom du Mwami exerçait encore un incontestable prestige sur les masses hutues, puisque ses ennemis les plus acharnés - les leaders de l'APROSOMA et du PARMEHUTU - en usèrent pour étendre le champ de leurs exactions au détriment des Tutsis et que le Mwami n'était nullement considéré dans le peuple comme le champion de l'ethnie à laquelle il appartenait par la naissance ou d'un parti qui lui était spécialement dévoué, mais comme le souverain de tous les Banyarunda.

2°) que si le Service Territorial et la Force Publique s'étaient opposés fût-ce symboliquement, aux incendies et aux saccages, les Hutus n'auraient pas pu croire à leur "approbation" et auraient sans doute hésité à perpétrer des actes criminels, sévèrement sanctionnés par la loi.

Nous ignorons si des Administrateurs de Territoire ont réservé une suite favorable aux demandes d'essence des incendiaires, mais cela ne peut pas être Catégoriquement nié. Et ce que nous pouvons affirmer, c'est que - suivant des témoignages absolument dignes de foi - des Pères Blancs s'étaient rendus, en certaines régions, sur les lieux des incendies pour y assister comme à un feu d'artifice, quand ce n'était pas pour encourager l'action "libératrice" des incendiaires. De même, on affirme que des Missionnaires vendirent ou offrirent aux émeutiers du carburant et des allumettes. - Il serait utile, à cet égard d'interroger, d'une part les Pères De Schrijvel et Mutsaerts - qui ont quitté le Ruanda depuis ces événements, d'autre part les Pères De Jemeppe, Delvigne, Pien-qui doivent s'y trouver encore... et nous ne citons que quelques noms de Missionnaires qui nous reviennent incidemment à la mémoire.

25. - "Le 5 novembre les incendies commenceront dans le Kanage, le Bushira et le Sud du Kibali, tandis qu'ils étaient poursuivis systématiquement dans le Kingogo. - Le 6 les incendies se propagent dans les chefferies du Buberuka et du Bukonya (en territoire de Ruhengeri). Le Sous-chef Nkundiye (un sèxagénaire) fut tué en voulant défendre ses propriétés (bien modestes, car c'était l'un des notables le moins fortunés de sa région).

Une seule rectification à faire: les saccages et incendies avaient débuté en territoire de Ruhengeri, non pas le 5 ou le 6 novembre, mais déjà le 3 ou - au plus tard - le 4 novembre.

26. - "Le personnel du Service Territorial et les forces de gendarmerie (c. à d. les détachements de la Force Publique aux ordres du personnel territorial) essayèrent en vain d'arrêter le mouvement (c. à d. les violences perpétrées en bandes, en plein jour et - comme ce fut le cas chez le notable Nkundiye, à quelques pas de la grande route Kigali-Ruhengeri). Ni les arrestations, ni l'emploi de grenades (uniquement lacrymogènes, précisons-nous), ni les appels (hypocrites) au calme ne suffirent à rétablir l'ordre".

Ce sont là, les seules "précisions" - bien vagues, on en conviendra - que le rapport officiel donne au sujet de la réaction des forces de l'ordre entre le 2 et le 6 novembre 1959, outre une référence antérieure à une "activité régulière des patrouilles", dont l'objectif semble bien avoir été de tenir à jour les statistiques des déprédations et exactions, mais non point d'y mettre fin.

27. - "(Le 6 novembre) dans la soirée, un groupe d'environ 200 Bakiga (Hutus) montagnards assez farouches (sic) habitant la crête (Congo-Nil) déferle en territoire de Kibuye, mettant le feu à toutes les habitations tutsi du Nord de la chefferie Bvisheza. - A l'aube du 7 novembre les incendiaires arrivent aux environs de Rubengera où toute la population, Tutsi et Hutu (ce n'est pas nous qui le disons) apprenant leur approche se replie sur la localité et se prépare à la défense sous la direction du chef local.

La population attendit les incendiaires, les attaqua, puis se lança à leur poursuite. Fatigués, ivres (l'alcool et le chanvre étant les auxiliaires indispensables du courage des "insurgés" bantous), chargés de butin, mal armés (pas plus mal que leurs adversaires), les Bakiga ne purent opposer qu'une résistance sporadique. Ce fut un véritable massacre: au moins 58 tués (du côté des brigands) bakiga".

Qu'avait-on entrepris, du 1 au 7 novembre, du côté de l'Autorité tutélaire pour empêcher les troubles de s'étendre du centre du Ruanda vers la périphérie? - Rien, semble-t-il. Ici, nous avons assisté à la première manifestation d'une résistance spontanée de l'ensemble de la population d'une chefferie qui n'avait pas encore subi les effets de la propagande "politique" des meneurs hutus. Mais la suite du rapport est tout à fait significatif pour ce qui concerne l'activité des "forces de l'ordre", dont jusque là il n'avait été dit mot.

28. - "Il est à remarquer que 2 représentants de l'Autorité territoriale se trouvaient dans la région (de Rubengera) avec quelques soldats. Ils ne purent empêcher le massacre (des brigands) et parvinrent tout au plus à mettre une trentaine d'incendiaires à l'abri".

On a bien lu: il n'était pas question pour les hommes du Gouverneur Harroy de protéger les populations paisibles (même de l'ethnie hutu) contre les incendiaires, non plus que d'appréhender ceux-ci. Leur seule préoccupation était de "mettre à l'abri les incendiaires" poursuivis par ceux qui avaient manqué de peu de devenir leurs victimes.

Cependant les membres de la Commission d'enquête semblent trouver cette manière de concevoir la protection de l'ordre comme tout à fait normale, puisqu'ils n'ont pas un mot de blâme, ni pour les "représentants" locaux de l'"Autorité territoriale", ni pour leurs supérieurs. Et ils poursuivent imperturbablement:

29. - "Le 8 novembre les incendiaires apparurent en territoire de Kisenyi, dans la région de Nyundo où les Tutsi (et non pas les autorités territoriales qui, *pourtant*, disposaient sur place d'un détachement de la Force Publique et d'un corps de police urbaine doté d'armes de guerre) organisèrent la défense. Des combats eurent lieu qui firent des morts et des blessés".

Nouveau constat de carence totale de la part des autorités belges. A noter que Nyundo ne se trouve qu'à 8 km. du chef-lieu de territoire et qu'une grande route relie les deux centres.

30. - "Le 10 les incendiaires gagnèrent le Haut-Mulera et le Rwankeri où il y eut quelques accrochages entre la population locale et les incendiaires, qui abandonnèrent deux cadavres sur place. - En territoire de Ruhengeri, les derniers incendies eurent lieu le 11 novembre et le 12 tout rentra dans l'ordre."

Oui, "tout rentra dans l'ordre" après 10 journées de dévastation, lorsque le plan des dirigeants de l'APROSOMA et du PARMEHUTU se trouvait exécuté à 80% au moins.

31. - "Cependant, le 12 encore, en territoire de Kisenyi, une patrouille de la Force Publique dut tirer pour dégager une Mission protestante où se trouvaient de nombreux réfugiés tutsi et un assaillant (hutu) fut tué".

C'est, là; le premier cas de réaction effective (par les armes) des "forces de l'ordre" qui ait été signalé par les enquêteurs. Il eut lieu le 12 novembre, alors que les troubles avaient éclaté le 2. Il paraît superflu d'insister.

Là-dessus, le rapport de la Commission d'enquête passe à la "deuxième phase":

32. - "Deuxième phase - réaction tutsi.

Après le meurtre, en territoire de Giterama, le 3 novembre, du Sous-chef Katabirwe et, le lendemain, dans le même territoire, du Sous-chef Ruhingutu, certains leaders tutsi (pas les autorités territoriales) prirent des contre-mesures pour s'efforcer d'arrêter la révolte. - Il semble qu'à partir du 6 novembre des instructions formelles furent données (par les dirigeants de l'UNAR) de mettre hors d'état de nuire les principaux APROSOMA. (C'est, précisément ce qu'auraient dû faire, dès le 3 novembre, les autorités belges). - Le premier meurtre (d'un leader hutu) fut commis dans la soirée du 6 novembre par un groupe dirigé par le Chef Twa Rwevu, à 1 1/2 km de Nyanza".

Donc, en fait, l'UNAR avait attendu en vain durant 4 jours et 4 nuits, que les autorités belges arrêtent les désordres, les pillages et les meurtres. Et c'est ensuite, seulement, qu'il répondit à la force par la force... avec la différence que, dans le 1er. cas il s'agissait de crimes caractérisés de droit commun et dans le 2d., d'actes d'auto-défense.

33. - "La répression organisée par les leaders tutsi fut rapidement enrayée (elle) par l'action militaire entreprise par le Gouvernement".

Donc, toute licence accordée aux criminels et la répression réservée à leurs victimes.

L'action militaire belge, décidée le 7 novembre, ne débuta que le 10 novembre 1959 et elle aura pour objectif essentiel-non point de protéger l'ordre public, les vies et les biens des paisibles habitants tutsis, les droits indiscutables des autorités autochtones investies par l'Administration belge et représentant localement celle-ci, mais, en réalité - d'enrayer le mouvement d'auto-défense des victimes.

Si l'on n'en était pas encore convaincu, on s'en convaincra par la lecture de la suite du rapport de la Commission d'enquête.

34. - "L'opération militaire, qui supposait le transfert des pouvoirs (au Ruanda) à l'autorité militaire et l'appel à des renforts extérieurs (supplémentaires) fut décidée le 7 novembre. "

Pourquoi le 7 novembre seulement?

Mais, parce que c'est le 6 novembre qu'un premier leader hutu avait été abattu et parce que c'est le 7 novembre, à l'aube, que - s'appuyant sur les éléments honnêtes de la population - des notables tutsis avaient mis en pièces à Rubengera une bande d'incendiaires hutus.

Le jour même le Gouverneur Harroy lance "un appel au calme" aux populations ruandaises (après un silence significatif se prolongeant durant tout une semaine) et décide le principe d'une opération militaire./*/

L' "état d'exception" entrera théoriquement en vigueur le 10 novembre et le "rétablissement de l'ordre" débutera sur le terrain le 12 novembre, mettant fin, le même jour, comme par enchantement, à toute nouvelle action des insurgés hutus. Mais ce "rétablissement de l'ordre" se poursuivra alors, implacablement, contre les détachements répressifs de l'UNAR, c. à d. en fait contre les victimes des troubles antérieurs.

Le rapport de la Commission d'enquête l'admet implicitement:

35. - "Un des problèmes auxquels eut à faire face le Commandant (des troupes: diverses unités de la Force Publique, 2 compagnies de para-commandos des troupes métropolitaines belges et des éléments de l'aviation) fut la présence à Nyanza, autour de l'Ibwami (palais du Mwami) . . . de troupes armées (de lances) qui refusaient de se disperser pendant la journée, invoquant (certainement de bonne foi) qu'elles étaient nécessaires pour la garde du Mwami. - On pouvait craindre que ces hommes armés (on a dit comment, mais le rapport se garde de préciser) ne se livrent à des attaques".

Contre qui? Bien entendu, non contre les européens ou contre les populations paisibles, mais contre les leaders révolutionnaires hutus, responsables de la jacquerie.

Il est intéressant de lire à ce sujet la version des faits que donne un témoin oculaire particulièrement compétent (et en l'occurrence, non suspect de partialité, puisqu'il couvrait les initiatives du nouveau Résident du Ruanda, le colonel BEM Logiest), le Commandant en Chef de la Force Publique le Lieutenant-général Janssens, dans son livre "J'étais le Général Janssens" (pages 123 et 135).

36. - "A partir du 12 novembre, il y avait 29 pelotons au Ruanda (dont 6 de para-commandos belges). - Les liaisons étaient assurées par jeeps-radio. Au moins deux avions furent employés à la reconnaissance aérienne".

" A partir du 12" . . . Pourquoi pas plus tôt? Il n' eût pas fallu plus de 24 heures pour amener à pied d'oeuvre paras et avions. Quant aux troupes de renfort du Congo, il y en avait - rappelons-le - depuis le 24 octobre, de l'aveu même de la Commission d'enquête.

37. - "Déroulement des opérations. - La tâche des Administrateurs (Chefs de Territoire) était particulièrement ardue; le pays était montagneux et difficilement accessible" etc. . . etc. . .

/*/ Officiellement, c'est le Résident du Ruanda qui instaura le régime des opérations militaires, mais il est hors de doute qu'il le fit sur l'ordre - ou, pour le moins, avec l'accord préalable - du Gouverneur.

Faible tentative pour justifier la carence (voulue) du Service Territorial... jusqu'au 10 novembre pour le moins. En réalité, "on" encourageait la jacquerie parce qu' "on" ne voulait pas le maintien de l'ordre légitime. (A cet égard le cas de Rubengera et celui de Nyundo sont flagrants).

38. - "Incidents d'armes entre la Force Publique et les groupes armés... peu nombreux, une vingtaine en tout. Pour la période commençant le 7 novembre et pendant laquelle eurent lieu pratiquement TOUS les engagements d'armes... il n'a jamais été fait usage d'armes automatiques".

Le rapport sous revue se garde d'indiquer à quel camp appartenait les quelque 20 "groupes armés" que la Force Publique affronta durant "la période commençant le 7 novembre"... Mais retenons l'aveu qu'avant le 7 novembre il n'y eut "pratiquement" aucune rencontre d'armes entre forces de l'ordre et insurgés, cependant que le rapport a admis que ceux-ci étaient, dans ~~moût~~ cas, armés.

Une conclusion s'impose dès lors: les autorités belges ne firent donner la troupe que contre les défenseurs d'un ordre légitime qu'elles-mêmes avaient concouru à détruire, tant dans ses institutions que dans ses partisans autochtones des trois ethnies nationales.

39. - Ici nous aborderons la troisième partie du document; celui ayant trait aux "rapports entre l'autorité tutélaire et l'autorité traditionnelle pendant les troubles". Voici ce que nous lisons: "Le 3 novembre... éclatent les troubles (non: le 2 déjà). - ... le 4 novembre le Vice-Gouverneur Général... convoqua le Mwami à la Résidence de Kigali pour le... 5 novembre... Le Mwami ne s'étant pas rendu à Kigali (au jour dit, parce qu'il craignait de tomber dans un piège), le Vice-Gouverneur Général se rendit lui-même à Nyanza, avec le Résident du Ruanda (A: Preud'homme). C'est alors que se déroule un incident dramatique (c'est la seule fois que les rapporteurs appliqueront cet adjectif aux événements décrits)... Lorsque la réunion fut terminée, la foule était dense et menaçante. Un porte-parole exigea du Vice-Gouverneur Général qu'il garantisse le maintien de l'ordre (ce qui constituait, de toute évidence, son strict devoir) ou qu'il autorise les autorités indigènes à rétablir celui-ci (ce qui eût été tout à fait normal dans le cas où l'ordre ne pouvait être rétabli par les forces de police placées directement sous les ordres des Belges)... Refus du Vice-Gouverneur Général de donner sa signature... (Alors, comble de loyalisme) le Mwami lui-même prit le Vice-Gouverneur Général dans sa voiture et ils parvinrent ainsi à rejoindre Kigali."

Replaçons cet "incident dramatique" dans son contexte historique. La situation politique est tendue au Ruanda depuis plusieurs semaines. Le 23 octobre une échauffourée se produit à Kigali en présence du Gouverneur et fait un mort. Dès le 24 octobre le Gouverneur prend "des précautions d'ordre militaire" et réquisitionne des troupes au Congo Belge. Ces troupes sont sur place lorsque, après 3 journées parsemées d'incidents, le 3 novembre, sont perpétrés plusieurs assassinats de notables tutsis dûment investis par l'Autorité européenne.

Le Gouverneur dispose de liaison radio avec la Résidence et même avec les chefs-lieux des divers territoires, mais ni lui, ni le Résident n'entreprennent rien... en dehors de la mise en circulation de quelques patrouilles de reconnaissance, qui n'essayeront à aucun moment de défendre l'ordre public et de mettre les insurgés hors d'état de nuire. Et c'est seulement le 4 novembre que le Gouverneur Harroy - au lieu de se rendre auprès du Mwami, dont il devait prévoir le refus (du moins comme possible) - convoque celui-ci à Kigali pour le 5 novembre, puis est amené à se rendre quand même à Nyanza... où il refuse de s'engager à faire son devoir, puis dénie aux autorités indigènes le droit de se substituer à sa défaillance en défendant eux-mêmes d'une manière systématique l'ordre légal, les vies et les biens de paisibles citoyens. Dès lors, les désordres continueront à se répandre comme une traînée de poudre à travers tout le pays.

40. - C'est "le 6 novembre que la phase 5 du plan "Troubles généralisés", décidée le 5 (novembre) au soir, entra en vigueur (et que) ... les éléments du XIe bataillon de Rumangabo furent mis en place dans le Ruanda".

Il avait donc fallu que le Vice-Gouverneur Général ait été personnellement menacé et sommé de défendre l'ordre public pour qu'il se décidât à agir. Encore, comme on l'a vu, les opérations sur le terrain, décidées le 7 novembre seulement, ne débutèrent-elles que plusieurs jours plus tard, après que les autorités autochtones et les dirigeants de l'UNAR euvent mis en action leur plan d'auto-défense... et essentiellement contre les exécutants de ce plan d'auto-défense, donc en faveur des extrémistes hutus. En effet, nous pouvons lire, dans la suite du rapport de la Commission d'enquête, que:

41. - "Ce fut à partir du 6 ou du 7 qu'un petit groupe de leaders tutsis réunis à Nyanza commença à donner des instructions tendant à rétablir l'ordre ancien".

Mais, pourquoi "l'ordre ancien"? - C'était l'ordre tout court, l'ordre instauré, en commun, par l'autorité tutélaire belge et par les autorités autochtones légitimes, sur la base de dispositions légales dont la valeur juridique et morale n'avait jamais été contestée par personne.

42. - "C'est seulement vers" le 12 novembre "que le petit groupe d'où émanent les instructions contre-révolutionnaires se rend compte que la réaction de la Force Publique était sérieuse et efficace".

Jusque là, la pleutrerie (ou la machiavélique duplicité) du Vice-Gouverneur Général et du Résident avait incité les autorités autochtones à ne compter que sur elles-mêmes et sur leurs partisans.

La neutralisation des forces autochtones de l'ordre se réalise en quelques jours, de même que l'étouffement des dernières flambées sporadiques de la jacquerie... Celle-ci n'avait plus aucune portée politique, tous les objectifs des meneurs de l'APROSOMA et du PARMEHUTU ayant été atteints: élimination physique des Tutsis dans les régions du Nord-Ouest, remplacement de fait des 2/3 des autorités

pratiquement

autochtones tutsies par des leaders des partis hutus révolutionnaires, éclatement du système foncier légal, ruine de la grande majorité des représentants des classes possédantes, retournement complet de la politique de la Tutelle, ouvertement passée du soutien des élites traditionnelles à l'adulation des masses.

Dès lors:

43. - "On ne signale plus d'arrestations arbitraires ou d'assassinats après le 11 ou (le) 12 novembre".

Cela signifie que les leaders de l'UNAR et les autorités autochtones légitimes avaient été contraints à abandonner leur action. Quant aux leaders révolutionnaires, ils renonçaient provisoirement aux violences, de façon à ne pas contrarier l'Administration belge qui allait consolider ce qu'ils avaient conquis.

44. - "Bilan des troubles - environ 150 personnes ont perdu la vie (entre le 3 et le 14 novembre 1959). Le chiffre exact des morts doit être (en réalité) supérieur. - Celui des réfugiés tutsi doit atteindre approximativement le chiffre de 7.000, dont environ 5.000 sont en cours de réinstallation dans le Bugesera".

150 tués... cela faisait figure de tragédie à l'époque. Mais, plus tard, c'est par milliers qu'il fallut compter les Tutsis massacrés, avec ou sans la complicité des représentants de l'Etat belge, avec ou sans l'approbation du clergé catholique européen...

Le rapport ne donne pas l'appartenance ethnique des 150 tués officiellement dénombrés... non plus que le nombre de prévenus de chacun des deux camps mis en état d'arrestation et c'est, là, une nouvelle présomption de partialité à la charge de ses rédacteurs, car, nous savons que l'écrasante majorité - et des victimes et des inculpés - était tutsie.

Quant aux "réfugiés tutsi" dont fait mention le rapport, il s'agit de Ruandais privés par la violence (... incendie, saccage ou spoliation) de la totalité de leurs biens... et qui ne reçurent jamais aucune indemnisation ni de la part des coupables matériels, ni de la part des communautés indigènes dont ils avaient fait partie, ni de la part du Gouvernement belge, garant, à l'époque, de l'ordre public au Ruanda, ni des autorités hutues de la future République du Rwanda.

Plus tard, le nombre des réfugiés tutsis à l'étranger devait passer de 2.000 à quelque 150.000 âmes.

Quant aux 5.000 "réfugiés en voie de réinstallation au Bugesera", ils devaient être en majeure partie massacrés - hommes, femmes et enfants - en décembre 1963, en représailles des quelques politiciens ou miliciens tombés victimes de l'incursion d'un parti de terroristes tutsis venus du Burundi

Analyse critique du rapport du 3/3/64 de M. DORSINVILLE
au Secrétaire Général de l'O.N.U., concernant la situation au Rwanda
et au Burundi.

=====

- 1.- Chargé de mission de l'O.N.U., M. Max H. Dorsinville séjourna à Kigali du 30/12/63 au 1/1/64 et du 2 au 4/1/64 à Bujumbura. Il repassa par le Burundi et le Rwanda entre le 5 et le 12/2/64 sans que soient données des précisions de lieux.
- 2.- M. Dorsinville conclut, dès sa première visite, que "toute incursion de réfugiés au Rwanda pourrait avoir de tragiques conséquences pour bien des innocents dans ce pays". - En réalité, à ce moment, 26 personnalités appartenant à l'opposition avaient déjà été exécutées sur ordre des autorités rwandaises et des milliers de Batutsi, hommes, femmes et enfants, avaient été massacrés à Gikongoro, Nyamata, Cyanika, Shangugu, Nyaruguru etc à l'instigation du chef de l'Etat rwandais Kayabanda. - Les incursions de desperados batutsi au Rwanda, de quelque direction qu'elles vinssent, ne constituaient point la cause de ces exécutions et massacres, mais seulement le prétexte. - A ce propos, on remarquera que parmi les 26 personnalités "exécutées" d'ordre du Gouvernement rwandais figuraient non pas seulement des militants du parti d'opposition UNAR et non pas seulement des "Batutsi", mais également des militants du parti de réconciliation nationale RADER (par ex. MM. Prosper Bwanakweri, Lazare Ndazaro etc.) et des Bahutu (MM. Michel Rwagasana, Joseph Rutsidintware etc.). - En fait, ces exécutions visaient à l'élimination radicale, à la fois des Batutsi modérés (RADER) jouissant d'une influence certaine sur les populations hutu et des Bahutu en vue qui s'étaient solidarisés avec les opposants Batutsi (membres de l'UNAR). - Quant aux massacres massifs et systématiques de la population tutsi dans diverses régions du Rwanda, ils ne correspondaient nullement à un sentiment d'autodéfense ni même d'"indignation" de la part des Bahutu, puisque les Batutsi opposés au régime se trouvaient presque tous en exil et puisque les victimes - sans parler des femmes et des enfants - étaient des éléments apolitiques, n'ayant d'autres liens avec les commandos "inyinzi" que celui de la race.
- 3.- D'après divers témoignages dignes de foi (notamment ceux des Prof. Vuillemin et de Heusch) ces "exécutions" de personnalités et ces massacres massifs avaient été décidés par les dirigeants actuels du Rwanda plusieurs mois d'avance et les tentatives de pénétration au Rwanda des "inyinzi" de décembre 1963 servirent seulement de signal au déclenchement de ce plan génocide.
- 4.- Le rapporteur signale qu'au moment des massacres de fin décembre 1963 "des milliers de Batutsi paraissent avoir fui vers le Burundi et cherché refuge dans les postes des Missions". Mais le rapporteur se garde bien de relever que dans divers cas, et notamment à la mission de Cyanika, des fonctionnaires de l'Etat du Rwanda forcèrent les réfugiés à quitter l'abri que leur avaient offert les missionnaires et les massacrèrent ensuite par paquets.
- 5.- Le rapporteur tend à minimiser le nombre des victimes tutsis, mais il ne fournit pas d'autre référence qu'un rapport de la police de Bujumbura mentionnant le repêchage (à Bujumbura donc, à une centaine de km des lieux des massacres) de sept cadavres ... seulement.

6.- Le rapporteur affirme que "ces actes brutaux" comme il qualifie discrètement le massacre de milliers de familles et la mise à feu de tous leurs biens - "n'ont en rien été dictés par le Gouvernement de Kigali".

Mais d'où M. Dorsinville tire-t-il ses informations ? - Apparemment du chef du Gouvernement rwandais et de ses collaborateurs immédiats, puisqu'il n'est fait état d'aucun interrogatoire de victimes ni même de témoins impartiaux, tels que les évêques ^{tutsis} de Nyondo et d'Astrida ou des missionnaires européens. - Quand M. Dorsinville en aurait-il d'ailleurs eu le temps, puisqu'il ne séjourna au Rwanda que quelques jours ... et que Kigali est le seul lieu mentionné à cette occasion dans son rapport.

6bis.- Il est tout à fait abusif d'étiqueter le parti de réconciliation nationale, nettement progressiste, dénommé RADER de "parti d'opposition" ainsi que le fait le rapporteur ... à moins qu'on considère que dans le régime "démocratique" du Rwanda, un seul parti (celui de PARMEHUTU) soit orthodoxe et tous les autres, ipso facto, "d'opposition".

6ter.- Il serait nécessaire de demander au rapporteur à quelle source il a puisé l'information suivant laquelle "environ 45% des services administratifs rwandais sont encore dirigés par des Batutsi" ? - Les informations de source objectives démentent catégoriquement cette assertion.

7.- Le rapporteur constate que "le Gouvernement rwandais a donné l'assurance que les responsables des excès seraient impitoyablement punis". Nous attendons que cette promesse soit tenue ... nous l'attendrons longtemps sans doute ... et pour cause.

7bis.- Il est permis de croire que toutes les précisions subséquentement fournies au sujet des attaques dirigées contre le Rwanda de M. Kanyabanda n'ont pas d'autres sources que ... M. Kanyabanda lui-même, ce qui se passe de commentaires.

8.- Il est consolant de constater que même d'après M. Dorsinville "la plus grande majorité des Batutsi vivant au Rwanda souhaitait vivre paisiblement sous le régime actuel" ... mais cela rend d'autant plus atroces les massacres totalement injustifiés, dont furent victimes ces Batutsi.

9.- La présence au ^{Burundi} de plus de 23.000 réfugiés tutsis du Rwanda pose évidemment un grave problème, pour le Burundi comme pour le Rwanda ; mais aussi pour ces réfugiés eux-mêmes qui ont tout perdu ... et leur nombre, de l'avis même du rapporteur, ne peut qu'augmenter ... malgré les assurances de M. Kanyabanda de ne plus tolérer la répétition des massacres et persécutions des Batutsi demeurés au Rwanda.

10.- Notons que depuis la tentative avortée des 20-21 décembre 1963, les "inyenzi" n'ont opéré au Rwanda que des "incursions relativement insignifiantes, en janvier et février" (1964).

11.- Notons aussi que les autorités du Burundi ont signalé le 31 janvier 1964 au Secrétaire Général de l'O.N.U. "des violations de frontières du Burundi par l'armée rwandaise". - Le rapporteur n'en indique malheureusement pas le nombre.

12.- Comme le rapporteur le constate, les injures réciproques par radio entre Rwanda et Burundi sont évidemment préjudiciables à la bonne entente entre les deux pays.

13 - 14 - 15. - Mesures générales préconisées pour : a) empêcher de nouvelles incursions d'inyenzi - b) améliorer le sort des réfugiés tutsis - c) empêcher de nouvelles représailles massives, même en cas de nouvelles incursions massives.

-:-:-:-:-

Vue d'ensemble
sur la préparation
de l'indépendance
du Rwanda
et ses résultats

(Série d'articles parus
dans la revue
"Révolution Européenne"
entre mars 1965 et
mars 1966 sous le
pseudonyme d'
Arnand de Montelle)

A. d'Azian

Politique
Africaine

I
Le Rwanda

« La sécurité des biens et des personnes est une des principales obligations de l'Etat souverain ».

Discours du ler décembre 1964 de Son Excellence Mutyaneza, ambassadeur de la République du Rwanda à Bruxelles.

LES FALSIFICATIONS
DE L'INFORMATION
DE PRESSE

Depuis un an on parle très peu du Rwanda : d'autres régions d'Afrique et d'ailleurs retiennent davantage l'attention publique.

Ainsi, en 12 mois, on ne relève dans la grande presse belge que quelques articles lénifiants d'inspiration officielle consacrés aux problèmes rwandais. et un seul reportage important : celui d'un envoyé spécial du « Soir », un certain M. Binnemans.

Le reportage de M. Binnemans fut important à un triple point de vue : par les frais que le Gouvernement rwandais exposa pour accueillir cet invité de choix, par la surface de papier que son journal accorda à sa prose et par l'énormité des énéries qu'il réussit à y accumuler.

Nous disons des énéries, car lorsqu'on se propose de glorifier des hommes politiques en représentant leurs activités sous un jour — disons — idéalisé, on devrait avoir le bon sens de se limiter à des affirmations vraisemblables ou, du moins, incontrôlables et non point se lancer dans une falsification de la vérité si flagrante et maladroite qu'on en arrive, en fin de compte, à démolir le mythe que l'on se proposait de consolider.

C'est ainsi que M. Binnemans — qui n'avait jamais mis les pieds au Rwanda avant son excursion de l'été 1964 et qui, de toute évidence, n'avait jamais pris la peine de lire un seul ouvrage historique ou ethnographique sérieux sur ce pays — donna à son premier article le titre épique que voici : « Au pays de

la révolution hutu, le bananier est devenu roi. Le paysan mange à sa faim et la vache a cessé d'être reine ». Et ensuite, répétant sans la moindre réserve ni nuance ce que les détenteurs actuels du pouvoir local lui avaient seriné, il déclarait sur un ton lyrique : « Le pays est pris entre deux feux dangereux : ses Tutsi qu'il a éliminés (c'est nous qui soulignons) et... la Chine de Pékin ». Cependant, « le Rwanda est devenu aujourd'hui une immense bananeraie », alors qu'avant « la Révolution... toute la terre appartenait à cette race privilégiée des Tutsi, qui n'abandonnait à la boue des Hutu que juste assez pour que ces serfs trouvent la force de produire pour entretenir leurs maîtres ».

A qui attribuer cet admirable progrès économique et social réalisé par le Rwanda depuis qu'il a été libéré de la tutelle belge et qu'il a réussi à « éliminer » ses Tutsis? — Mais, bien entendu à ses dirigeants hutu actuels, puisque « la République... n'a reçu que peu de conseils et encore moins d'aide » de l'extérieur.

Ces quelques citations, particulièrement caractéristiques, sont extraites du seul premier article de M. Binnemans, paru à une place d'honneur dans le numéro du « Soir » du 14 octobre 1964; or, il y eut, au total 8 articles de la même veine et il faudrait plusieurs pages de texte pour reproduire seulement leurs contre-vérités les plus criantes.

En son temps, nous avions tenté de faire justice de cette vilaine prose dans les colonnes mêmes de ce quotidien « indépendant » d'information qui l'avait publié, mais ce fut en pure perte. Et les autres journaux belges ne nous firent pas meilleur accueil. Aujourd'hui, le « témoignage » de M. Binnemans étant déjà tombé dans l'oubli, nous nous bornerons à réfuter les énérités que nous avons reproduites plus haut à titre d'échantillons de la désinformation systématique dont est victime le grand public... et spécialement en ce qui concerne l'évolu-

(*) Cet article date de
mars 1965

tion politique, sociale et économique du Rwanda.

D'après M. Binnemans et ses informateurs locaux, (parmi lesquels il cite lui-même le trop fameux major belge Tulpin, chef de la Sûreté rwandaise), « le paysan mange à sa faim » dans le Rwanda actuel, alors qu'avant la Révolution (c'est-à-dire à l'époque du « colonialisme » belge) « toute la terre appartenait à la race privilégiée des Tutsi », ce qui ne laissait au reste de la population que « juste assez » pour ne pas succomber à la faim.

C'est archi-faux. Sous la tutelle belge et la monarchie tutsi, le standing des populations hutu était bien supérieur à ce qu'il est à présent, fût-ce pour la simple raison que la Belgique programait largement et prenait généralement à sa charge tout le développement économique et social du pays, assurait son exécution sur le terrain avec des cadres européens hautement spécialisés, maintenait — du moins jusqu'en 1959 — un ordre public exemplaire et assurait ainsi la paisible coexistence des diverses ethnies dans le cadre d'institutions coutumières dûment épurées et progressivement modernisées.

On trouvera les chiffres correspondants en abondance, dans les rapports annuels de la Tutelle et dans ceux des Missions de contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Il suffira, ici, de comparer le revenu annuel global par tête d'habitant « avant » et « après » la fameuse « Révolution ». D'après des sources officielles qui ne furent jamais contestées, il était en 1957 — de 1.178 francs belges et il était tombé en 1963 — à quelque 250 francs belges; tandis que le revenu individuel monétaire pris séparément passait de 397 francs pour l'année 1957 à... 56 francs pour l'année 1963.

Par ailleurs, il est tout aussi faux de prétendre que « toute la terre » ait appartenu avant la « Révolution » hutu « à la race privilégiée des Tutsi ». En effet, il y avait au Rwanda des terres arables, des marais plus ou moins utilisables pour les cultures et des terres qui y étaient totalement impropres. — Sous la tutelle belge (donc avant la « Révolution »), terres arables et marais étaient propriété communale, de même qu'une partie des pâturages et, ce, sans l'interférence d'aucune discrimination raciale; tandis que le reste des terres

à vocation pastorale appartenait de façon immémoriale à quelques grandes familles tutsi qui les tenaient du Mwami et qui, à leur tour, en remettaient en bonne partie l'usage à leurs clients et ainsi de suite, sans qu'il soit faite distinction, au bas de cette pyramide d'éleveurs, entre Tutsi et Hutu.

Il convient encore de rappeler que dans l'optique propre à toute l'Afrique noire, le droit de propriété foncière — personnelle ou familiale — n'existe pas à la façon dont il se conçoit chez nous: le sol appartient à l'ensemble du clan ou de la peuplade (conjointement aux ancêtres, aux habitants vivants et à leur future descendance), tandis que le chef de clan ou le ruiteur en charge n'est que le dépositaire du pouvoir de disposition effective du sol.

Dès lors, il est permis d'affirmer qu'au Rwanda traditionnel, interraciel, antérieur à l'instauration de la République, la grosse majorité des terres de cultures appartenait aux Hutu, tandis que les pâturages se répartissaient approximativement au prorata de l'importance de leurs troupeaux familiaux entre Tutsi et Hutu. Et si l'on voulait absolument parler de « privilégiés » (et quelle est la société humaine qui n'en possède pas ?), on pourrait seulement constater que quelques familles tutsi jouissaient de propriétés terriennes particulièrement étendues, en fonction de leur puissance historique et de l'importance de leurs troupeaux; rien de plus.

Quant au rapport vaches/bananiers, il est demeuré à peu de choses près ce qu'il avait été: 20 ou 30% des bovidés furent abattus ou emmenés à l'étranger au cours de la jacquerie de 1959-1960, tandis que le reste passait en grande partie des mains des Tutsi dans celles des Hutu, quand il ne s'y trouvait pas déjà antérieurement. Cela faisait un déplacement des titres de propriété, mais ne provoquait nullement la disparition du bétail qui en faisait l'objet.

Dès lors, si les bananiers avaient réellement pris quelque extension durant ces dernières années, ce serait, en réalité, parce que le Hutu a trouvé, de tout temps, moins fatiguant de faire essaimer des bananiers que de pratiquer des cultures saisonnières en marais ou à flanc de collines, ces cultures (manioc, patates douces, petits pois, etc.) demandant bien plus de discipline

et de labeur. Libéré de la contrainte bienfaisante que l'autorité belge exerçait sur les agriculteurs avec le concours diligent des notables autochtones (sur-tout tutsi), ces agriculteurs se seraient rabattus sur les cultures les plus faciles, qui — en même temps — sont celles qui permettent la fabrication de l'alcool; celle de la banane et celle du surgho. Il ne peut y avoir d'autre explication valable à la prolifération actuelle des bananiers rwandais... si tant est que prolifération il y a.

Enfin, comment accueillir sans un haussement d'épaules l'affirmation des gouvernants rwandais, si docilement rapportée par M. Binnemans, concernant le « manque de conseils utiles et d'aide » de l'extérieur à la jeune République, alors que tout son encadrement militaire et policier est assuré par des agents belges de l'O.C.D. et que de nombreuses équipes techniques suisses, françaises, allemandes et canadiennes sont à pied d'œuvre, sans parler de l'assistance des organismes internationaux comme l'UNESCO et la Croix-Rouge.

Une seule assertion de M. Binnemans mérite un intérêt positif: c'est celle qui a trait à l'« élimination » de ces Tutsi qui constitueraient actuellement un « feu dangereux » pour le pays « dont ils ont été... éliminés ».

De fait (et nous y reviendrons pour un examen plus détaillé) quelque 470.000 habitants sur 2.300.000 ont été pratiquement mis hors-la-loi depuis 4 ans, pour la seule raison qu'ils sont réputés être d'ascendance hamitique et non point banoue... 20.000 furent massacrés, 180.000 réussirent à s'enfuir à l'étranger et 270.000 vivent encore au Rwanda, dans l'insécurité absolue, la plupart dépouillés de la quasi-totalité de leurs biens.

Et comment s'étonner qu'une persécution raciale, conduite sur une aussi vaste échelle, produise « un feu dangereux » pour la République de M. Kayibanda ?

Ceci dit — et avant de tracer une esquisse du Rwanda politique actuel — il nous paraît indispensable de jeter un coup d'œil en arrière, sur les événements d'un passé encore proche, car ce sont ces événements qui conditionneront étroitement le présent.

Arnaud de MONSTELLE.

Dans le prochain numéro :

LE RWANDA AVANT LA TUTELLE BELGE.
(Contexte originel dans l'étude "Le Rwanda de l'échec")



Politisation et Désintégration du Rwanda

(mars 1957 - juin 1962)

Voici le 3e article d'Arnaud de Monstelé à propos du Rwanda (voir les numéros 5 et 6 de « Révolution Européenne »). Arnaud de Monstelé est l'auteur d'un excellent livre intitulé : « La Débâcle du Congo Belge ». Il est un des meilleurs spécialistes des questions africaines et sans doute le plus objectif : il ne se laisse pas corrompre par le « sens de l'histoire », qui sert d'alibi à la lâcheté de tant d'Européens. L'étude qu'il effectue du Rwanda dépasse en portée ce territoire africain : elle n'est pas seulement exemplaire du phénomène absurde que fut la « décolonisation », mais elle aboutit aussi à démontrer comment les noirs versent volontiers, entre eux, dans le racisme le plus forcené.

Rév. Eur.

C'est avec un empressement marqué que divers milieux politiques belges accueillirent les revendications des leaders hutus rwandais.

Les raisons de cet empressement étaient, cependant, loin d'être uniformes : pour les journalistes catholiques à vues courtes, il s'agissait simplement d'épauler les éléments rwandais les plus inconditionnellement fidèles à la hiérarchie ecclésiastique; pour tout ce qui se disait « démocrate » ou « libéral », c'était le moyen d'en finir avec une féodalité anachronique et de rabaisser au niveau du commun une aristocratie tutsie réputée orgueilleuse; pour les hommes de gauche et d'extrême-gauche, c'était une occasion inespérée d'introduire la lutte des classes et de créer un

terrain propice à la subversion dans un pays, jusque la solidement uni autour de sa dynastie.

Mais, par dessus tout — comme devait excellemment l'écrire en 1961, dans sa préface au « Rwanda politique » (recueil de documents originaux publiés par le C.R.I.S.P. de Bruxelles) Monsieur B. Verhaegen — c'est « le poids de la présence tutélaire belge et le jeu de l'arithmétique électorale qui firent pencher la balance en faveur des Hutus ».

Aussi, avons-nous vu les événements se précipiter à un rythme accéléré, chaque riposte des milieux traditionalistes (où se côtoyaient Tutsis, Hutus et Twas) entraînant un engagement plus prononcé en faveur des leaders progressistes, ou même révolutionnaires, tant de la part des autorités civiles que de celle des autorités ecclésiastiques européennes.

En avril 1957, les évêques du Ruanda-Urundi éprouvèrent le besoin de lancer une lettre pastorale collective consacrée à la « justice sociale ». Singulière initiative, si l'on tient compte des progrès — à la fois profonds et spectaculaires — réalisés dans ce domaine durant 40 années de tutelle belge. Initiative qui aurait peut-être pu se justifier en 1907, voire en 1937, mais qui, en 1957, prenait une signification nettement démagogique... encore qu'elle usât d'une forme relativement modérée.

En juin 1957, fondation par M. Grégoire Kayibanda, syndicaliste démocrate-chrétien (actuellement Président de la République du Rwanda, à l'époque Président de la Légion de Marie du Rwanda) d'un « Mouvement Social Hutu », premier jalon des divisions raciales.

En novembre 1957, fondation

par M. Joseph Gitara (qui deviendra Président de la première Assemblée Législative de la République, mais qui n'était pour lors qu'un petit commerçant, installé à l'ombre de la Mission catholique de Save) d'une « Association pour la promotion sociale de la masse », en abrégé APROSOMA.

En avril 1958, 40 des 46 Chefs de province du Rwanda demandent au Mwami de les décharger de leurs fonctions, qu'ils ne peuvent plus assumer normalement en raison des attaques systématiques dont ils font l'objet, tant de la part de l'APROSOMA que des Pères Blancs qui la soutiennent. Cette offre de démission n'est pas acceptée, car l'accepter aurait été ouvrir la porte toute large au déchaînement de la populace et au chaos.

En septembre 1958, Son Excellence Mgr Aloïs Bigirumwami, Vicaire Apostolique de Nyundo (cependant co-signataire de la lettre pastorale collective d'avril 1957) proteste publiquement contre un article paru dans le très officiel organe de presse missionnaire « Témoignage Chrétien », qu'il qualifie de « faux et mensonger » et qu'il accuse de vouloir « semer la haine » entre « des groupes sociaux et raciaux ».

En janvier 1959, dans le territoire de Ruhengeri, on assiste à l'usurpation violente des terres appartenant aux familles tutsies par la population hutue, instiguée par des Pères Blancs et tacitement encouragée par les représentants locaux de l'Administration territoriale.

En février 1959, Mandement de Carême de Son Excellence Mgr. André Perraudin, Vicaire Apostolique de Kabgayi, sur la « charité », Mandement débordant largement du spirituel sur l'économique et le politique, qui sera interprété par les masses hutues comme un appel à la non-reconnaissance des autorités coutumières tutsies et au renversement de l'ordre établi.

En juillet 1959, décès inopiné du Mwami Charles Mutara III Rudahigwa et intronisation coutumière, sous le nom de Kigeri V, de son demi-frère Jean-Baptiste Ndahindumwe. Le Gouverneur

Si vous voulez échapper au conditionnement dans le sens de l'univers des robots,

ABONNEZ-VOUS A

RÉVOLUTION EUROPÉENNE

20 F.F. - 200 F.B. - 120 Ecudos (voir détails au bas de la page 2).

(avril 1965)

Harroy s'inclinera devant le fait accompli...

En août 1959, création par les grands notables du pays d'une « Union Nationale Rwandaise », en abrégé UNAR, dont feront partie des éléments traditionalistes des trois ethnies rwandaises.

En septembre 1959 — en réponse aux initiatives de l'UNAR qui, par la force des choses, aura été contrainte de s'appuyer sur l'O.N.U. — lancement par l'Administration belge d'un parti progressiste qui, lui aussi, se proclamera multiracial et dont la quasi-totalité des dirigeants seront des fonctionnaires publics d'origine tutsie : le RADER ou « Rassemblement démocratique du Rwanda ».

En octobre 1959, s'opère un changement important dans le tableau politique du Rwanda, avec la création, par 26 leaders hutus (dont MM. Kayibanda et Gitara, déjà cités), d'un « Parti du Mouvement d'Emancipation des Bahutu », en abrégé PARMEHUTU, qui rejette l'idée d'un Etat multi-racial, même progressiste et prône la prise du pouvoir par la seule ethnie hutue... parce que la plus nombreuse. Ce nouveau parti constituera une transposition du « Mouvement Social Hutu » sur le plan purement politique et absorbera bientôt l'APROSOMA, transformant définitivement une campagne de relèvement social accéléré en une lutte raciale fratricide, curieusement teintée de cléricanisme.

Cependant, effrayés par la campagne de haine déclenchée par les dirigeants du PARMEHUTU, les évêques du Rwanda adressent, le même mois, aux « Supérieurs et prêtres des Vicariats Apostoliques du Rwanda » une lettre circulaire « strictement confidentielle », où ils stigmatisent le manifeste de lancement du PARMEHUTU comme reflétant « un es-

prit non chrétien de haine raciste, incompatible avec les enseignements de la Sainte Eglise ». En effet, M. Kayibanda n'est pas encore arrivé au pouvoir et... il convient de réserver l'avenir.

Le 23 octobre 1959, le Gouverneur Harroy — qui avait pris un peu hâtivement des sanctions disciplinaires humiliantes contre 3 Chefs de province, militants de l'UNAR et qui s'était heurté, à la suite de ces mesures, à un mouvement d'indignation dont il n'avait pas prévu l'ampleur — crut habile de transiger et se rendit à Kigali dans l'intention d'y revoir sa position, de concert avec le Mwami et le Résident du Rwanda. Mais, à Kigali, la population prend violemment fait et cause pour les accusés et une rencontre d'armes a lieu avec la troupe, qui fait un mort et plusieurs blessés (tant hutus que tutsis) dans les rangs des partisans de l'UNAR. Immédiatement, le Gouverneur Harroy rentre à Usumbura et réquisitionne des effectifs militaires de renfort au Congo Belge, effectifs qu'il utilisera (comme on le verra plus loin) systématiquement contre les défenseurs de l'ordre traditionnel et presque jamais contre les bandes révolutionnaires.

Le 1er novembre 1959, de jeunes militants tutsis de l'UNAR (non armés, ainsi que devra le constater le rapport de la Commission d'enquête envoyée sur place par Bruxelles, en janvier 1960) ayant malmené à Gitarama un sous-chef hutu, leader du PARMEHUTU, une jacquerie hutue — depuis longtemps préparée avec une minutie plus européenne que bantoue — se déclenche instantanément, détruisant en quelque 48 heures, dans le territoire de Gitarama et dans les territoires voisins, le bétail, les champs et les habitations d'environ 4.000 familles tutsies, totalement prises au dépourvu.

Dès le 2 novembre, 3 notables tutsis — qui essayaient de se défendre, retranchés dans la maison d'un Chef de Gitarama — sont massacrés, tandis qu'une dizaine de leurs compagnons succombent sous le nombre et sont plus ou moins grièvement blessés. Plusieurs blessés aussi, du côté adverse. — Partout les Autorités territoriales laissent faire les assaillants et les pillards, se contentant d'informer la Résidence de Kigali. La Force Publique et les détachements de police placés sous leurs ordres restent inactifs. Aussi bien, saccages et tueries ne feront que s'étendre au cours des jours suivants.

Le 5 novembre, les dirigeants de l'UNAR réagissent. Arguant de la carence totale de l'Administration belge, ils demandent respectueusement au Gouverneur Harroy l'autorisation de prendre eux-mêmes les mesures d'auto-défense nécessaires, en mobilisant les troupes autochtones traditionnelles sous la responsabilité du Mwami. — Refus du Gouverneur Harroy, qui se décide alors (le 6 novembre) à lancer un tardif « appel au calme » aux populations.

Le 10 novembre, des commandos de reprisailles (multiraciaux) de l'UNAR étant entrés en action et répondant à la terreur par la terreur, le Gouverneur Harroy s'empresse de proclamer l'état d'exception au Rwanda et de faire appel au Commandant en Chef de la Force Publique, le Lieutenant-Général Janssens, lequel se rend immédiatement à Usumbura, puis à Nyansa, où il obtiendra du Mwami que celui-ci renvoie dans leurs foyers les quelques milliers de guerriers qui s'étaient rassemblés autour de sa résidence. Alors le colonel Logiest, nommé par le Gouverneur Harroy « Résident militaire du Rwanda », va entreprendre une action vigoureuse de râtissage, théoriquement dirigée contre tous les fauteurs de troubles, mais qui pèsera, en fait, quasi-exclusivement sur les milices de l'UNAR passées à la contre-attaque.

En même temps, le Gouverneur se préoccupe de donner un statut de légitimité aux militants du PARMEHUTU qui ont usurpé le pouvoir local, en prenant la place des Chefs, des Sous-Chefs et des Juges tutsis : il reconnaît leur autorité et il fera poursuivre pénalement les notables tutsis et les chefs des milices de l'UNAR qui n'avaient fait que défendre l'ordre légal ou exercer le droit de légitime défense des tiers à l'échelle nationale.

Dès lors, étant totalement abandonnés — voire traqués — par l'autorité tutélaire belge, ne trouvant aucun soutien chez les représentants locaux de l'Eglise catholique (à laquelle la plupart d'entre eux appartenaient cependant et dont ils avaient longtemps été les auxiliaires les plus précieux) les dirigeants tutsis de l'UNAR — et, avec eux, des dizaines de milliers de Tutsis, de Hutus et de Twas réputés traditionalistes — n'eurent d'autre ressource que de s'enfuir à l'étranger, souvent sans rien pouvoir emporter de ce qui restait de leurs biens.

Des milliers d'autres, réduits

au dénuement total et trop éloignés de la frontière pour tenter de s'expatrier, cherchèrent refuge dans les postes des Missions (surtout protestantes) ou furent parqués dans des camps de sinistres hâtivement improvisés dans les régions les plus déshéritées du pays.

C'est ainsi que s'accomplissait la « promotion sociale » des catégories les moins évoluées de la population rwandaise et que s'ouvrait « démocratiquement » la voie du pouvoir devant les leaders racistes hutus, sous le double patronnage du très libre-penseur Gouverneur Harroy et du très bénisseur Mgneur Perraudin, Primat catholique du Rwanda.

Et le nettoyage par le vide de se poursuivre : en juillet 1960, le Mwami est éloigné de son pays par l'Autorité tutélaire, nonobstant le fait qu'il se fût en toute circonstance déclaré « le souverain constitutionnel de la nation rwandaise, et non le Chef d'une ethnie ou d'un parti. »

Le même mois, ont lieu des élections communales, adéquatement orientées par les « hommes novi » du Rwanda, belges ou hutus. Ces élections conduisent, comme prévu, au triomphe du PARMEHUTU et leurs résultats sont vainement contestés par tous les autres partis en présence.

Le 9 octobre 1960 (à ce moment la Belgique a déjà perdu le « pari congolais » et il eût été permis d'espérer qu'elle revit en conséquence sa politique au Rwanda) — l'ex-Chef Bwanakwiri, Tutsi progressiste et Président du parti belgiciste RADER, profite du passage à Kigali du nouveau Ministre des Affaires Africaines, le Comte d'Aspremont-Lynden, pour se plaindre de l'Administration tutélaire, dont il avait longtemps été un partisan éprouvé et le leader officieux.

Il dira notamment : « On est passé d'un extrême à l'autre. — Les Agents de l'Administration (il ne peut s'agir que d'Agents belges) coupables de meurtres (sic) doivent être écartés du pays. — Les Missions catholiques devraient s'abstenir de faire de la politique. — Il conviendrait de mettre fin à toute discrimination raciale, dont les Tutsis sont actuellement les grandes victimes ».

Cette démarche n'aura aucune suite : tout comme elle vient de le faire au Congo, la Belgique entend remettre les destinées du Rwanda aux dirigeants autochtones réputés les plus « démocrates » ; et, pour y arriver, elle est

décidée à fermer les yeux sur tout le reste.

Le Ministre d'Aspremont à peine reparti en Belgique, dès le 15 octobre, le massacre des Tutsis reprend de plus belle dans divers territoires du Rwanda, car dans certains d'entre eux, les liens de solidarité existant entre Hutus et Tutsis avaient résisté jusque là à la propagande subversive des hommes de PARMEHUTU et à la tentation d'un rapide enrichissement au détriment d'autrui.

C'est le moment que le Gouverneur Harroy choisit — exactement le 18 octobre — pour proclamer la constitution d'un « Gouvernement provisoire du Rwanda », dont le « formateur » sera le plus extrémiste des leaders révolutionnaires en présence, le « raciste catholique » Grégoire Kayibanda, Président du PARMEHUTU, qu'il rebaptisera pour la circonstance « Mouvement Démocrate Républicain ».

Le 28 janvier 1961, encouragé par tant de témoignages de sympathie ou de faiblesse de la part de l'Autorité tutélaire, ayant eu tout le loisir nécessaire pour prendre en mains les cadres de son Parti et de lier à son sort (par le sang versé et les biens mal acquis) les masses hutues, Grégoire Kayibanda va frapper un grand coup... et cela permet de reconnaître à ce descendant de Batetela congolais autant d'audace que d'habileté.

Sous prétexte de tenir une « Conférence des élus communaux du pays », il réunit à Gitarama tous les leaders du PARMEHUTU pourvus d'une position officielle et fait proclamer par eux... la « République du Rwanda », qui est aussitôt dotée d'une « Constitution », d'un « Président », paravent, d'une « Assemblée Nationale » et d'une « équipe ministérielle »... avec M. Kayibanda lui-même comme Premier ministre.

Ce fut, là, un authentique coup d'Etat, fomenté par une poignée de conspirateurs hutus et constituant un affront spectaculaire, aussi bien à l'ONU qu'à l'Autorité tutélaire belge.

Comment y réagira M. Harroy, devenu dans l'entretemps « Haut Commissaire de la Belgique pour le Ruanda et l'Urundi » ? — Mais, de la façon dont M. Kayibanda l'avait prévu, c'est-à-dire comme d'habitude... suivant la direction de la moindre résistance : en cédant à l'intimidation et en « reconnaissant » le nouveau Gouvernement républicain « de facto ».

Il le fera, pensons-nous, d'autant plus volontiers, que cela aura pour effet de resserrer davantage encore son entente avec le Haut Clergé Missionnaire et de servir les intérêts du camp « philosophique » auquel il appartient ; car, lui, il videra bientôt les lieux et recevra ailleurs la récompense de sa politique, tandis que les Missionnaires catholiques, eux, resteront sur place et porteront, tôt ou tard, l'opprobre de l'immorale dictature raciste de M. Kayibanda.

Le Gouvernement belge, de son côté, s'empressera d'entériner aveuglement la décision de son Haut représentant. L'ONU, par contre, verra les choses d'un œil soupçonneux et dépêchera sur place une Commission d'enquête qui, très pertinemment — une fois n'est pas coutume — infligera un blâme à la Belgique, pour avoir « toléré le coup d'Etat de Gitarama », blâme qui sera confirmé, en date du 21 avril 1961 par la résolution n. 1.605 de l'Assemblée Générale de l'ONU. Et cette résolution constatera notamment, dans ses attendus, que « les nouvelles institutions » ont été « établies au Ruanda par des moyens irréguliers et illégaux, en l'absence d'élections libres et équitables » ; et encore, que « l'amnistie recommandée à l'autorité administrante » belge pour les condamnés politiques de fin 1959 — début 1960 (appartenant quasi-exclusivement au camp de l'UNAR) « n'a pas encore été appliquée ».

La Belgique n'en continuera pas moins à traiter le Gouvernement du PARMEHUTU en Gouvernement légitime et lui laisse-

ra le soin d'organiser les élections législatives fixées au 25 septembre 1961.

Ces élections — où tous les moyens de pression se trouvent aux mains des détenteurs du pouvoir sont mis en œuvre — procurent 34 sièges au PARMEHUTU-M. D. R. et 10 sièges aux partis d'opposition. M. Kayibanda est élu alors Président de la République, tout en conservant le poste de Premier ministre et celui de Chef du parti gouvernemental.

Le 21 décembre 1961, de petits commandos de desperados tutsis, dénommés « Inyenzi », comptant de 20 à 40 individus, opèrent des incursions dans le nord du Rwanda, ce qui a pour résultat des représailles sanglantes contre les partisans de l'UNAR demeurés au pays.

Le 1er juillet 1962, enfin, a lieu la passation solennelle des pouvoirs de l'Administration tutélaire belge — qui n'exerçait depuis longtemps déjà qu'un pouvoir tout à fait nominal — aux autorités autochtones hutues.

Ainsi, après avoir patiemment organisé et développé le Rwanda sur tous les plans durant 40 années, après l'avoir ensuite empoisonné et dégradé progressivement durant cinq autres années, la Belgique s'en retire définitivement, en abandonnant le pays à une bande de policiers obtus et haineux.

Arnaud de MONSTELLE.

R W A N

D A **IV**

Voici le quatrième article d'Arnaud de Monstelle à propos du Rwanda (voir les numéros 5, 6 et 8 de « Révolution Européenne »). Arnaud de Monstelle est l'auteur d'un excellent livre intitulé « La Débâcle du Congo Belge ». Il est un des meilleurs spécialistes des questions africaines et sans doute le plus objectif : il ne se laisse pas corrompre par le « sens de l'Histoire », qui sert d'alibi à la lâcheté de tant d'Européens. L'étude qu'il effectue du Rwanda dépasse en portée ce territoire africain : elle n'est pas seulement exemplaire du phénomène absurde que fut la « décolonisation », mais elle aboutit aussi à démontrer comment les Noirs versent volontiers, entre eux, dans le racisme le plus forcené.

Rév. Eur.

INDEPENDANCE

Le 1er juillet 1962 naissait officiellement la République du Rwanda.

Le 13 octobre 1962 la Belgique signait avec elle un premier accord d'assistance technique.

Le 6 février 1965 le ministre belge du Commerce extérieur se rendait en visite officielle au Rwanda et procédait, sur place, à une extension de l'« aide belge ». Jusque-là, cette aide s'était concrétisée dans l'entretien de 239 « conseillers » ou « techniciens » permanents (dont tout le cadre de la Sécurité publique, de la police et de l'armée) et dans l'octroi de munificentes aumônes : 200 millions de francs belges en 1962 (dont 150 millions pour combler le déficit budgétaire de l'année); 237 millions en 1963 (dont 100 millions pour

comblent le déficit budgétaire); 200 millions en 1964 (dont 50 millions pour combler le déficit budgétaire). Tout cela venait s'ajouter aux quelque 3 milliards de francs belges engloutis de 1962 à 1961 dans le Plan décennal du développement économique du Ruanda-Urundi, dont toutes les réalisations furent abandonnées sans contrepartie aux deux nouveaux Etats indépendants.

Ceci rappelé, nous laisserons de côté les aspects purement économiques et financiers de l'évolution de la République rwandaise (aspects, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire constater, on ne peut plus alarmants, malgré tous les appuis étrangers) pour ne plus nous occuper que de ses problèmes politiques.

LE PARTI UNIQUE TENTACULAIRE

A peine l'indépendance a-t-elle été solennellement proclamée, qu'un nouveau raid inyenzi se produit.

Une soixantaine de jeunes Tutsis, armés d'une façon hétéroclite, passent la frontière de l'Uganda le 4 juillet et se dirigent follement sur Ruhengeri, chef-lieu d'une préfecture qui ne comptait plus que des habitants hutus et où se trouvaient casernés d'importants contingents de la Garde Nationale et de la police (notamment ceux de l'Ecole centrale des cadres de la police, dirigée par des militaires de carrière belges).

Les Inyenzi sont interceptés en cours de route par un important parti de forces gouvernementales, encerclés et faits prisonniers sans coup férir, toute résistance apparaissant comme vaine en raison de la supériorité écrasante de l'adversaire. Les 58 prisonniers seront spectaculairement jugés, condamnés à mort et fusillés.

Depuis, un calme sinistre s'établit au Rwanda. Les dirigeants du PARMEHUTU — s'appuyant sur les missionnaires catholiques, d'une part, sur le cadre des « techniciens » européens, d'au-

tre part — procèdent systématiquement à l'élimination de toute opposition en vue de l'instauration d'une dictature totale de leur parti.

Le 6 février 1963 (exactement deux ans avant la première ~~visite~~ *que fera* au Rwanda indépendant un ministre belge), le gouvernement de la République rwandaise devient « homogène », c.-à-d. composé exclusivement de leaders du parti raciste hutu de M. Kayibanda. En effet, les deux ministres appartenant à la tendance modérée de l'U.N.A.R. que l'O.N.U. avait réussi à imposer à M. Kayibanda, six mois plus tôt, sont brutalement démis de leurs fonctions (et placés en résidence surveillée, pour être abattus le 23 décembre de la même année, après un simulacre de jugement).

Suivant M. Luc de Heusch, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, qui se trouvait chargé d'une mission scientifique au Rwanda en septembre 1963, le gouvernement Kayibanda avait, dès cette époque, pris des dispositions pour se débarrasser « définitivement », à la première occasion propice, de tous les leaders de l'opposition jugés susceptibles de concurrencer un jour ceux du PARMEHUTU. Parallèlement, on établit des plans pour la liquidation physique des Tutsis demeurés au pays, indépendamment de leurs tendances politiques et de leur condition sociale.

C'est ainsi que, en guise de phase préliminaire, les « miliciens » du Parti unique se consacrent — dès septembre 1963 — à créer une atmosphère de tension et d'insécurité en répandant des bruits fantaisistes au sujet d'un complot qu'ourdissent les Tutsis de l'intérieur et en se livrant — de-ci de-là — (plus spécialement dans la préfecture de Nyanza, centre traditionnel tutsi) à la chasse aux « suspects », suivant les méthodes éprouvées des Sans-culottes et des Bolchéviks. Les ci-devant Tutsis sont arbitrairement arrêtés par dizaines, publiquement humiliés, torturés et enfermés dans des conditions de promiscuité dégradante dans les prisons gouverne-

mentales, à peu près sans nourriture et sans soins médicaux, jusqu'à ce que la mort s'ensuive.

LE RAID INYENZI DU 21 DECEMBRE 1963

Et voici que, dans la nuit du 20 au 21 décembre 1963, un coup de main inyenzi se produit de nouveau, cette fois dans le sud-est du pays, déclenché à partir du Burundi. Il commencera par provoquer une frayeur panique chez les gouvernants hutus, mais il leur fournira ensuite un prétexte inespéré pour procéder à l'exécution des opposants politiques les plus en vue et pour déclencher le massacre des populations tutsies de l'intérieur.

Le journal catholique de Léopoldville « Le Courrier d'Afrique » (numéro du 11 février 1964) décrit ainsi la tentative manquée des Inyenzi qui devait faire couler des flots de sang tutsi :

« Les massacres du Rwanda ont commencé par le raid des Tutsis du 21 décembre. Cependant, contrairement à ce qui a été annoncé dans la grande presse internationale, cette attaque ne fut pas très violente. On a estimé à deux ou trois le nombre de camions qui passèrent la frontière. Les occupants de ces camions étaient armés de mitrailleuses et forcèrent la population tutsi du Bugesera (province du sud-est) à se joindre à eux. Les hommes munis d'armes automatiques étaient environ une soixantaine.

« Kigali ayant senti le vent de cette attaque, onze jeeps, bourrées de soldats, quittèrent la ville en direction du sud. Les trois jeeps de tête arrivèrent rapidement au pont de Kazenzi, à 25 km. au sud de Kigali. Leurs occupants balayèrent avec des fusils-mitrailleurs la crête de la colline située en face et foncèrent jusqu'à Nyamata. Les autres jeeps arrivèrent en retard : la bataille était terminée et les attaquants en pleine débandade. »

Le bilan des vies humaines perdues au cours de ces quel-

ques heures se chiffre au total à trois militaires de la Garde Nationale rwandaise du poste-frontière et à une dizaine de lampistes locaux du PARMEHUTU, tombés sous les coups des Inyenzi le 20 ou le 21 décembre 1963.

Constatons encore que les troupes gouvernementales en provenance de Kigali étaient solidement encadrées par des militaires de carrière belges, qui mirent avantageusement à profit le temps que les Inyenzi avaient gaspillé à recruter, en cours de route, des auxiliaires forcés et à rechercher les responsables locaux du PARMEHUTU pour les abattre. Sans cela, ils auraient pu arriver sans encombre jusqu'à la capitale du Rwanda... et Dieu sait si leur folle entreprise ne se serait pas transformée en un soulèvement général contre la dictature du PARMEHUTU. Nous disons bien « un soulèvement général », car des sentiments allant du désenchantement à l'indignation se faisaient déjà jour dans les masses hutues à l'égard du nouveau régime et de ses bénéficiaires attirés, sentiments qui — alliés à la tendance de toute masse populaire à se rallier à ceux qui mènent les événements — auraient pu faire basculer le gros des populations hutues du côté de la contre-révolution.

Malheureusement pour la cause de celle-ci, il apparaît clairement que ses champions Inyenzi — loin de représenter la redoutable organisation subversive et révolutionnaire que l'on prétend — ne sont que des bandes plus ou moins occasionnelles de jeunes Tutsis écorchés, réduits au désespoir par l'impossibilité de se refaire une vie supportable à l'étranger, qui, aussitôt qu'ils se sont procuré quelques armes modernes, font incursion au Rwanda pour y abattre quelques menus profiteurs du régime hutu.

Les Inyenzi ne possèdent ni de plan d'action tant soit peu précis ni d'encadrement ni de réserves opérationnelles. Leur entraînement militaire est très rudimentaire, leur discipline nulle, leur armement on ne peut plus hétéroclite et impropre à tout engagement contre une troupe régulière.

Tant qu'on ne leur barre pas la route, ils vont de l'avant... mais sans se presser. Lorsqu'ils se heurtent à une force adverse encadrée par des Européens, ils prennent la fuite. Lorsqu'ils sont

encerclés, ils se rendent sans combattre... quitte à affronter ensuite le peloton d'exécution avec le sourire.

Mais si des bandes d'Inyenzi ne s'étaient pas spontanément constituées, M. Kayibanda les aurait peut-être inventées, si grand est le service qu'elles rendent à sa thèse de pays pacifique hutu menacé par les émigrés tutsis. Prétexant, si l'on peut dire, providentiel pour l'extermination des Tutsis de l'intérieur, censés être leurs complices ou, du moins, leurs répondeurs.

LE NOEL ROUGE DU PARTI UNIQUE

Et, de fait, que voyons-nous après la rapide liquidation du raid des 20 et 21 décembre 1963 ? Dès le 22 décembre, Kayibanda s'en prévaut pour faire arrêter les 27 principaux leaders de l'opposition de l'intérieur. Sommairement jugés, sans la moindre possibilité de se défendre, ils sont condamnés à mort et fusillés à Ruhengeri le 23 décembre.

Parmi eux se trouvaient, péle-mêle, les leaders de l'alle modérée de l'U.N.A.R. (dont les deux anciens ministres de la République : Etienne Aïreba et Xavier Ncoyobabizi), des chefs de file du parti progressiste RADER (dont l'ancien chef Prosper Bwanakweri et Lazare Ndzazaro, qui avait été attaché de cabinet du ministre Pétillon), ainsi que des notables hutus (comme Michel Rwagasana qui, bien qu'ancien militant en vue de l'U.N.A.R., était resté au pays en croyant sans doute que sa qualité officielle de Hutu allait le protéger).

Le même jour, six prêtres tutsis du diocèse de Nyundo sont arbitrairement arrêtés, malgré les protestations de leur évêque, Mgr Belgirumwami, et jetés au cachot où ils croupirent durant des semaines sans qu'un chef d'accusation ne soit articulé contre eux.

Mais là ne s'arrêtent point les représailles du gouvernement de M. Kayibanda. Suivant une mise en place rapide, dont le caractère rigoureux écarte toute idée d'improvisation, chacun des dix préfets (chefs de territoire) du pays se voit doublé, sur place, par un membre de l'équipe ministérielle. Ce dernier aura pour mission de superviser l'action « punitive » du haut représentant local de l'autorité, dont les Tutsis et assimilés feront les

frais en tant que complices supposés des Inyenzi.

L'action de la police locale et celle des miliciens du parti seront coordonnées. Les catéchistes et instituteurs des écoles catholiques se signaleront par leur zèle à les seconder... et parfois à les diriger. Suivant une méthode éprouvée, des bandes de jeunes oisifs hutus, dûment encadrés par des représentants du Parti ou de la Force publique, partent en expédition dans des régions relativement éloignées de leurs lieux de résidence habituels afin de pouvoir y opérer, sans hésitation et à l'abri de l'anonymat, sur des inconnus. En effet, cette fois il ne s'agit plus de piller et de brûler, mais avant tout d'égorger tous les Tutsis ou réputés tels, les vieillards, les femmes et les enfants y compris.

On commence par raser (les 22 et 23 décembre 1963) le centre des sinistrés tutsis de Nyamata, dans le Bugesera (centre abritant quelque 7.000 familles). Puis, dans la nuit de Noël, on se met en devoir d'appliquer les consignes de génocide un peu partout... et avec le plus de méthode dans les centres éloignés de la région qui vient de connaître le raid Inyenzi : dans la préfecture centrale de Gikongoro, bastion du PARMEHUTU, dans celle de Shanguru, située à l'extrême sud-ouest, aux abords de la capitale, etc...

Ces tueries systématiques se poursuivent jusqu'au 29 décembre et il n'y sera mis fin qu'à la suite des interventions pressantes et réitérées des représentants diplomatiques de la Belgique, des U.S.A. et — surtout — de l'O.N.U. Mais, assassinats et pillages se prolongeront, en quelque sorte d'une façon empirique, jusqu'à la mi-janvier 1964.

VINGT MILLE TUTSIS EGORGES

Quel fut le nombre total des victimes de cette tuerie effroyable ? Il est impossible de le dire avec précision. Un témoin oculaire, M. Vuillemin, agent de l'U.N.E.S.C.O. — qui, écorché par ce qu'il avait vu, donna immédiatement sa démission au gouvernement Kayibanda — les évalue à quelque 18.000.

Selon les estimations du Conseil Mondial des Eglises (reprises dans le Bulletin de Presse du cabinet du Premier ministre de Belgique en date du 10 février 1964), il y aurait eu de 10.000 à

20.000 morts tutsis (des deux sexes et de tous les âges), dont, suivant le journal « Croissance des Jeunes Nations » (numéro de mars 1964), de 7 à 8.000 rien que dans la préfecture de Gokongoro.

Le bulletin périodique des Informations Catholiques Internationales (cependant très orienté vers le progressisme, cher à Mgr Perraudin et à ses prêtres) écrit (numéro de février 1964) que « le génocide du Rwanda est le plus horrible depuis l'extermination des Juifs par les Nazis ». Et le quotidien du parti socialiste belge, « Le Peuple », constate, de son côté (le 15 février 1964) que « le gouvernement de Kigali n'a pas pu ou n'a pas voulu arrêter les représailles atroces qui paraissent bien s'être exercées essentiellement contre les Tutsis isolés et non exilés, c'est-à-dire, en principe, ralliés au régime nouveau ».

Mais, qu'en dit le gouvernement de la République du Rwanda, lui-même ?

Selon lui (brochure du ministère des Affaires étrangères du Rwanda, intitulée « Toute la vérité sur les terroristes Inyenzi au Rwanda » et parue en mars 1964 en réponse aux révélations de la presse internationale), il se serait simplement agi d'une « explosion d'indignation populaire » devant les atrocités du raid Inyenzi et « la situation se clarifiant peu à peu (sic), on est arrivé à un total approximatif (resic) de 870 tués tutsis ». Et de conclure (en capitales !) : « Les populations hutues ont toujours fait preuve de MODERATION, de SAGESSE, de TOLERANCE dans leur lutte contre le terrorisme. Jamais les Hutus n'ont perdu le sens de leur combat ». Inconscience ou cynisme ? Le ridicule et l'odieux se côtoient dans cette singulière auto-justification raciste.

Mais voici qu'un certain M. Makusa, président de l'Assemblée Nationale du Rwanda — et leader du PARMEHUTU-MDR, comme il se doit — ayant éprouvé le besoin de se délasser par un voyage en Europe, surenchérit encore dans la déclaration qu'il fit au cours d'une conférence de presse organisée à Bruxelles, le 27 février 1964 : « L'incursion des Inyenzi dans la nuit du 20 au 21 décembre 1963 était une attaque-suicide. Elle fut doublée d'une offensive psychologique menée avec la complicité d'un

certain nombre de Tutsis intégrés dans les cadres de l'Etat, ainsi que des milieux féodaux... La conséquence en fut le déclenchement subit de la fureur des anciens esclaves libérés ». A l'appui de ces affirmations, pas le moindre commencement de preuves, pas la moindre référence à des faits qui concrétisent la « complicité » supposée des « milieux féodaux », non plus qu'aux mesures que le gouvernement aurait prises pour mettre fin à ce prétendu déclenchement subit « de fureur populaire ».

Quant à l'expression éculée d'« anciens esclaves libérés », nos lecteurs savent déjà à quoi s'en tenir. Nous ne nous y attarderons donc point.

Par contre, nous allons brièvement récapituler les données statistiques essentielles concernant la tragédie vécue au Rwanda par l'ethnie tutsie depuis la fin de 1959, c'est-à-dire depuis l'abandon de fait de toute autorité par les représentants de la Belgique au bénéfice des leaders politiques hutus révolutionnaires.

De fin 1959 à fin 1963, il y eut au moins 21.000 tués des deux sexes et de tout âge, appartenant au camp traditionaliste de par leur position sociale ou de par leurs convictions, dont 95 % de Tutsis — contre quelques centaines de victimes du camp opposé (comprenant les révolutionnaires et progressistes), dont 90 % de Hutus.

De fin 1959 à fin 1960, environ 2.000 Tutsis trouvent une mort violente. En 1962, 2.000 autres subissent le même sort. Quelques centaines périssent au cours de l'année 1963, avant l'incursion Inyenzi du 21 décembre. Entre le 22 décembre 1963 et la mi-janvier 1964, 18 à 18.000 Tutsis sont massacrés (dont 9 sur 10 entre le 23 et le 29 décembre) : 7.000 abattus à Nyamata et dans les environs, 7 à 8.000 égorgés dans la préfecture de Gikongoro (surtout aux environs de la Mission catholique de Cyanika), un millier fusillés ou égorgés dans la préfecture de Kigali, quelque 500 égorgés, fusillés ou noyés dans la préfecture de Shangugu, 400 massacrés dans la préfecture de Kibungu, quelques centaines dans les autres préfectures. En outre, durant les deux premières années du régime républicain (soit du 1er juillet 1962 au 30 juin 1964) il y eut, au total, plus de 400 exécutions politiques « régulières », c'est-à-dire consécutives à des jugements sommaires.

Actuellement, la population rwandaise comprend approximativement :

- 1) à l'intérieur du pays :
 - 2.500.000 Hutus ou assimilés.
 - 270.000 Tutsis ou assimilés.
 - 30.000 Twas ou assimilés.

2) en exil : 180.000 âmes ou plus, dont 80 % de Tutsis, répartis inégalement entre le Burundi, le Congo, l'Uganda et le Tanganyika. (Le « Courrier de l'U.N.E.S.C.O. de janvier 1963 signalait que « dès octobre 1962, il y avait 150.000 réfugiés dans les régions voisines du Rwanda » en provenance de ce dernier pays).

Ces chiffres nous semblent pouvoir se passer de commentaires.

Ils ont fourni à l'écrivain belge Alexis Curvers (peu suspect de sympathie pour la subversion communiste, qu'elle fût pékinoise ou moscovite) d'écrire avec une amère ironie dans son remarquable ouvrage « Pis XII, le Pape outragé » (paru chez Robert Laffont, en 1964) — pages 41-42 :

« Dans la présente affaire... nous tenons déjà les coupables ; vous avez bien compris, ce sont les Tutsis eux-mêmes. Réfléchissez !

« Non seulement ils ne représentent que quinze pour cent de la population rwandaise, mais ils y représentent une aristocratie dépossédée. Les avez-vous vus danser, parés de leurs grandes plumes blanches, dans l'admirable film du roi Léopold, « Les Seigneurs de la Forêt » ?

« Ils formaient l'une des plus belles races d'Afrique, et des plus civilisées. Tandis que leurs égorgeurs, les Hutus, longtemps dominés par eux, le sont maintenant par des catholiques de gauche et ne sont guère sortis de l'âge de la pierre que pour exercer du jour au lendemain le pouvoir absolu, grâce à la sage et teilhardienne politique des décolonisateurs belges.

« Ajoutez que les Tutsis savent lire et écrire... et qu'ils sont de grande taille. Tout cela ne se pardonne pas ; les cadavres qui flottaient sur les rivières avaient souvent les jambes coupées.

« C'est pourquoi, le monde fait silence sur le martyre des Tutsis ; ce sont les mauvais. »

Arnaud de Monaco

Novembre 1965
Dans le prochain numéro :
LA POLITIQUE BELGE FACE
AU GENOCIDE RWANDAIS

(*) On trouvera l'explication de cette phrase entre parenthèses dans la note additive à cette série d'articles.



Génocide Rwandais

Le présent article d'Arnaud de Monstelle est le dernier d'une série publiée par « Révolution Européenne » et consacrée à la politique belge au Rwanda. On y constate combien la politique décolonisatrice officielle est teintée d'hypocrisie et combien les abstractions humanitaires ne constituent qu'un méchant prétexte...

L'AMITIÉ "BELCO-RWANDAISE"

C'est pourquoi, sans doute, dès août 1964, nos Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale s'empressaient-ils de recevoir en grande pompe à Bruxelles M. Mulindahu, Ministre de la Garde Nationale de la République du Rwanda et lui promettaient une aide militaire accrue de la Belgique.

C'est pourquoi, sans doute, en février 1965, non content de se rendre à Kigali pour y offrir au Gouvernement Kayibanda un accroissement des subsides déjà soustraits à l'avis national belge, notre Ministre du Commerce extérieur estima-t-il bon d'inviter le Multi-président rwandais (Président de la République, du Conseil des Ministres, du Parti unique hutu et de la Légion de Marie), à nous faire l'honneur d'une visite officielle... visite que, du reste, l'astucieux homme d'Etat bantou déclina, en songeant à la proximité de nos élections législatives.

Peut-être aura-t-on supposé que, depuis les massacres de fin 1963 — début 1964, M. Kayibanda s'était amendé et que la bienveillance accrue pour lui de nos très démocratiques gouvernants — chrétiens et socialistes — résultait de l'assouplissement de son régime en matière de politique intérieure et de garanties de docilité vis-à-vis de la Belgique en matière de politique extérieure? — Ou'on se détrompe.

A peine avait-il été contraint d'arrêter le génocide, que M. Kayibanda saisissant l'occasion qui s'offrait à lui — le 28 janvier 1964, date du « troisième anniversaire de l'instauration de la démocratie au Rwanda » — de faire une grande déclaration publique, s'empressait d'exalter les beautés du régime du Parti unique hutu et... de stigmatiser ses bienfaiteurs en des termes que n'aurait pas désavoué Patrice Lumumba lui-même.

Ou'on en juge plutôt par ces échantillons de l'éloquence kayibandienne : « Les colonialistes, qui aiment à pêcher en eau trouble » — « Fomentation de la guerre des ondes dont le néo-colonialisme sait si bien se servir » — « Les néo-colonialistes inyenzi (sic) et certaines agences inféodées au néo-colonialisme ». Et, pour couronner le tout, cette énigmatique et ahurissante accusation portée directement contre la Belgique, à propos de l'émotion qui y fut ressentie, pendant quelques jours, à l'annonce des massacres de Noël 1963 : « On

n'a guère parlé aussi bruyamment des Africains congolais tués à Bruxelles... dans des conditions impossibles à déceler ».

A notre connaissance, aucune protestation publique ne fut faite et aucune explication ne fut exigée à ce propos par le Gouvernement belge, respectueux du nouveau droit international non-écrit qui veut que les pays productifs assistent sans contre-partie les pays improductifs et acceptent, de surcroît, d'être vilipendés par ceux-ci en signe de leur totale émancipation.

LA SITUATION INTERNE ACTUELLE DU RWANDA

Il nous reste à donner une idée d'ensemble de la situation psychologique qui prévaut actuellement au Rwanda.

Déjà avant les massacres de fin 1963 — début 1964, la population rwandaise pouvait être répartie en trois groupes, de très inégale importance numérique.

C'est ce que nous confirme, notamment, une lettre très caractéristique, écrite vers le milieu de l'année 1963, par un prêtre muundi qui venait d'effectuer un séjour au Rwanda. En voici les passages essentiels :

« Je suis frappé par l'air grave et méfiant des Rwandais. Tout le monde a peur, tout le monde est sur le qui-vive ». Dans la population « on peut distinguer trois catégories : ceux qui ont été ruinés ou sont en danger de l'être à cause de leur naissance ou de leur appartenance d'idéologie politique exprimée; ceux qui ont profité du régime imposé, par la violence ou par l'astuce; (enfin), la grande masse flottante ».

« Les premiers, repliés sur eux-mêmes, s'attendent au pire chaque jour. (Ils) parlent du passé récent avec horreur et dégoût. (Ils) gardent un rancœur au catholicisme officiel qui les a traqués. Ils tâchent de vivre au jour le jour; et à force de cadeaux, ils s'efforcent de plaire au Bourgmestre dans sa soif de richesse ou de puissance... car ils ont de belles filles. A ce jour ils ont une paix précaire. Ils savent que la pratique officielle ne leur concède pas les droits civiques, celui de propriété, d'instruction, d'embauche (au travail); ce sont des parias (considérés comme) dangereux, parce que non imbéciles ».

« Les seconds, conscients de leur force officielle, s'attachent à la renforcer par la crainte et l'intimidation. Mais des intrigues de place deviennent virulentes. D'ailleurs, la mauvaise conscience se fait sentir chez quelques-uns et la diversion contre le « féodal » riche n'a plus son effet : les gens commencent à voir (clair). Les promesses et leur pauvreté prolongée se marient difficilement ».

Quant à la troisième catégorie, c'est celle des populations hutues qui avaient fini par emboîter le pas aux leaders du Parti unique, comme ils le faisaient avant aux leaders de l'UNAR ou aux notables tutsis. Mais, de plus en plus, ils se sentent bernés et malheureux.

Voilà, donc, quelle était, en réalité, la situation avant les massacres de fin 1963 : une poignée de dignitaires du Parti unique, bénéficiaires exclusifs du nouveau régime; une masse de Hutus matériellement et moralement méprisable, se traînant derrière le parti au pouvoir; mais de plus en plus déçue par lui; une importante minorité ethnique tutsi, placée hors la loi et ignominieusement exploitée.

Depuis les derniers grands massacres — nous en avons reçu une confirmation personnelle de la bouche d'une haute personnalité de la hiérarchie catholique, on ne peut mieux informée — la situation à l'intérieur du pays n'a fait que s'aggraver.

Les Tutsis, plus profondément encore enfermés dans le deuil, la crainte et l'extrême dénuement; les Hutus, plus étroitement encore liés aux dirigeants du PARMEHUTU par le sang innocent répandu par eux ou leurs congénères, mais aussi plus que jamais déchirés entre leur lâcheté et leur conscience; les responsables du génocide — dans l'impossibilité psychologique de faire marche arrière, forts du soutien « moral » des autorités ecclésiastiques européennes et du soutien « technique » des mercenaires européens : le Rwanda tout entier plongé dans la torpeur d'une misère sans issue.

Quant au monde, dit civilisé, il continue à se désintéresser du fond du problème rwandais qui est constitué par le déchirement de la Nation et la tragédie des Tutsis. En effet, pour les uns les Tutsis sont politiquement « trop à gauche », pour les autres ils sont socialement « trop à droite ». Et la grande presse internationale de toutes les tendances semble s'être entendue pour les laisser périr dans le silence.

A LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION DE JUSTICE

Mais pour ceux qui savent et dont la conscience a parlé, des questions pressantes se posent.

Quel remède apporter à la dramatique situation d'un groupe ethnique de près d'un demi million d'êtres humains sauvagement persécuté sous le couvert de slogans chrétiens et démocratiques, écarté par la violence de toute participation à la gestion de sa patrie ?

Quelle solution proposer pour le sauvetage d'un peuple privé du concours de ses élites traditionnelles, livré aux entreprises insensées d'une bande d'aventuriers politiques, acculé à la pratique d'une religion d'Etat qui n'est qu'une parodie du christianisme en raison de son engouement pour les valeurs quantitatives et pour la puissance temporelle.

En fait — nous ne le répéterons jamais assez — ce qui subsiste de l'ethnie créatrice du Rwanda se trouve placé, que ce soit à l'étranger ou à l'intérieur du pays, dans des conditions d'étouffement progressif.

Quant au pays lui-même, il est artificiellement maintenu en vie par l'aide étrangère, mais il ne possède plus ni la volonté ni les capacités nécessaires à un redressement effectif et il se trouve littéralement écrasé par la dictature totalitaire d'un parti pseudo-chrétien raciste.

Diverses solutions ont été proposées pour le règlement du problème rwandais.

Il y a la solution de l'Apôtre du néo-christianisme (basé non plus sur le pain eucharistique céleste mais sur le pain de la paix terrestre), le célèbre Père Pire, qui préconise — avec le plus grand sérieux — que les réfugiés rwandais retournent sans plus attendre au pays, toutes les difficultés devant inéluctablement disparaître sous l'effet ma-

gique du « travail communautaire fraternel » (pour autant, bien entendu — mais cette hypothèse ne semble pas avoir retenu l'attention du Père Pire — que ces rapatriés de bonne volonté ne soient jetés en prison, voire coupés en morceaux, avant d'avoir pu entamer ce travail communautaire).

Il y a la solution d'un autre fils de Saint Dominique, le Père Pichard, responsable des émissions catholiques à la télé-radio française; solution plus écosurante encore, consistant à « tourner » résolument le dos à la Vérité et à faire « comme si » tout allait au catholique Rwanda pour le mieux dans le meilleur des mondes.

C'est ainsi que ce singulier Ministre du Christ fabrique il y a un an (en manipulant les faits à sa guise) trois bandes cinématographiques consacrées à la République du Rwanda, bandes dont le triple but était de montrer l'extraordinaire épanouissement de la foi chrétienne sous le nouveau régime, la parfaite coopération existant entre toutes les ethnies et classes de la population autochtone, ainsi que le caractère ridiculement fantaisiste des affirmations suivant lesquelles il y aurait eu sous le gouvernement Kayibanda des massacres tant soit peu importants de caractère racial.

Mais, en troisième lieu, il y a la solution préconisée en fin 1964 par l'avocat bruxellois Jules Wolf dans la revue « Socialisme » et dans une conférence de presse, malheureusement passée inaperçue.

Dieu sait que nous ne nourrissons aucune sympathie pour le marxisme et n'avons aucune attache avec ces milieux douteux où il est à peu près impossible de savoir si l'on a affaire à un scientifique libre-penseur ouvert au progressisme catholico-thellhardien ou à un thellardo-catholique progressiste disposé à accorder toutes les concessions à la libre-pensée et au scientisme.

Cela nous permet d'affirmer avec d'autant plus de force notre conviction que la solution préconisée par Maître Wolf apparaît, à la fois, comme la seule équitable et la seule efficace... à la condition, bien entendu, qu'elle soit poussée jusqu'au bout de ses conséquences morales et logiques. Et s'il fallait apporter une caution à cette affirmation, nous signalerions que nous savons de quoi nous parlons, ayant passé dix années de notre vie au Rwanda, en contact direct et ininterrompu avec toutes les couches de la population, tant sur le plan économique que sur le plan social et juridique.

Suivant les suggestions de Maître Wolf, il s'agirait, en substance, de secourir matériellement et moralement les réfugiés tutsis qui végètent dans les pays limitrophes du Rwanda, de procéder sur place à une enquête impartiale et approfondie sur la situation faite aujourd'hui aux populations tutsies de l'intérieur, d'obtenir pour elles une absolue égalité de traitement aussi bien sur le plan des faits que sur celui du droit, de pourvoir à une juste réparation de tous les torts et dommages subis par les victimes du régime, d'étudier objectivement les possibilités d'une réintégration dans leur patrie de tous les réfugiés politiques, que ce soit par la création de petites circonscriptions administratives à direction tutsie là où les Tutsis seraient majoritaires ou par la remise intégrale à la disposition de l'ethnie tutsie d'une partie du territoire national, appropriée à leurs besoins généraux et à leur vocation pastorale particulière.

Arnaud de Monstelle.

Du même auteur : « La Débâcle du Congo Belge » — Ed. Leclerc, Bruxelles 1965, et en préparation « La Binôme ethnique rwandais : Batutsi et Bahutu — 5 siècles de symbiose et 5 années d'affrontements sanglants ».

Note additive

Sans jamais intervenir de façon directe en faveur des Tutsis, les gouvernements communistes de divers pays en prenaient volontiers la défense dans leurs déclarations publiques.

En cela, ils se montraient fidèles à leur tactique de soutien de tous les mouvements nationalistes du tiers-monde (aussi réactionnaires furent-ils) dirigés contre les occupants "colonialistes", ... quitte à éliminer ultérieurement leurs dirigeants au profit d'éléments formés à Moscou, à Prague ou à Cuba.

D'ailleurs, animés par leur ressentiment à l'égard de la Belgique, un certain nombre de Tutsis réfugiés dans le nord-est africain allaient devenir des agents - conscients ou non - de l'URSS et d'autres, par haine des missionnaires catholiques, finirent par embrasser la foi islamique.

Curieux paradoxe de l'histoire, le comportement de la Belgique et de l'Eglise dans les années 1957 à 1961 avait fait que les noirs d'Afrique les plus traditionalistes et élitistes n'arrivèrent à trouver quelque appui - au demeurant inefficace - que auprès de la très libérale ONU et des courants politiques marxistes.

Nous avons déjà bénéficié des souvenirs de plusieurs acteurs de premier plan de l'ultime phase de la grande aventure belge en Afrique : de ceux du ministre - résident Ganshof van der Leersch, du gouverneur général (et ministre du Congo Belge et du Rwanda - Urundi par accident) Pétilion; du vice-gouverneur général Schöller et du dernier Commandant en chef de la Force Publique du Congo Belge, le lieutenant - général Janssens . Et voici qu' en fin 1964 sont venus s' y ajouter ceux du dernier vice - gouverneur général du Rwanda - Urundi Jean - Paul Harroy.

Dans chacun de ces mémoires, l' auteur présentait , sous couleur de relation historique, une tentative - plus ou moins réussie - de justification du rôle qu' il avait joué, ou qu' on lui avait fait jouer, dans le processus de l' ignominieux abandon par la Belgique de l' oeuvre de Léopold II .

Toutefois, une différence essentielle apparaît entre les divers ouvrages antérieurement publiés et celui de M. Harroy : alors que, à travers les affirmations - parfois discutables - de M.L.Ganshof, Pétilion, Schöller et Janssens, une impression de parfaite sincérité se dégagait de leur prose, on doit constater que M. Harroy, quant à lui, dénature systématiquement l' histoire contemporaine du Rwanda, en la pliant aux exigences du plaidoyer pro domo sua qu' il nous offre. Et la chose se trouve encore aggravée par une hypocrite affectation d' objectivité et de modestie.

Pour s' en convaincre, il suffira de confronter les dires de ce néfaste personnage avec les constatations irréfutables qui se trouvent dans mes divers écrits consacrés au même sujet : de mon essai de synthèse ayant pour titre " Le Rwanda déchiré " (remontant à l' année 1964), jusqu' aux pages auxquelles la présente note fait suite, en passant par l' interview que m' avait accordée (en 1965) S.E. Mgr Bigirumwani, premier évêque indigène de nos possessions coloniales, interview dont le contenu a été inclus dans mon récent recueil de textes intitulé " A temps et à contretemps ".

Le titre même du livre de M. Harroy constitue une imposture : "RWANDA, DE LA FÉODALITÉ A LA DÉMOCRATIE , 1955 - 1962" .

De fait , il est faux qu' en 1955 un régime de féodalité eût survécu au Rwanda; et il est plus faux encore que, dans les années qui suivirent, les efforts de M. Harroy, du colonel Logiest et consorts aient abouti à y instaurer un régime démocratique .

En réalité, de la féodalité pastorale d' antan, il ne subsistait plus au Rwanda en 1955 que des vestiges (sa liquidation ayant été entamée deux ans auparavant) , cependant que le pays était administré par le Service Territorial, avec le concours dévoué des autorités autochtones, pour le plus grand bien de l' ensemble de la population, avec un souci constant d' ordre et de justice.

Quant au régime démocratique, à la création duquel prétendait aboutir la politique de M. Harroy, il n' a pas encore vu le jour au Rwanda, plus de 20 années après l' octroi de l' indépendance. En effet, depuis 1961, on y trouve un régime de parti unique, dominé par des dictateurs successifs, nettement marqué par un esprit raciste (et, de surcroît, ne permettant au pays de survivre que grâce aux subsides et au personnel technique fournis par l' étranger).

En réalité, ce que M. Harroy et ses amis idéologiques avaient poursuivi - et réussi, avec le concours intéressé des Missionnaires catholiques - c ' était la substitution, à un corps social harmonieusement hiérarchisé, de la pseudo - démocratie recriste d ' une ~~classe~~ majorité oppressive, culturellement inférieure. / 1 /

Afin d 'achever d ' éclairer mes lecteurs, qu ' il ne soit permis d ' ajouter que ma propre expérience du Rwanda peut avantageusement soutenir la comparaison avec celle dont se targue M. Harroy, en se référant aux 6 années passées par lui dans ce qu ' il appelle (p. 229) " son observatoire d ' Usumbura ".

En ce qui me concerne, n ' étant trouvé en service au Ruanda - Urundi de 1946 à 1957, j ' ai administré 3 des 8 territoires (aujourd ' hui préfectures) qui constituaient à l ' époque la résidence du Ruanda et, durant 2 ans, je fus chargé, en liaison avec l ' Institut des Recherches Scientifiques en Afrique Centrale (IRSAC), d ' une mission d ' études démographiques recouvrant l ' ensemble du Territoire sous tutelle.

Un travail de 11 années sur le terrain, en contact constant, tant avec les autorités indigènes qu ' avec les éléments les plus divers de la population, devait nécessairement me procurer une connaissance du pays et de son passé autrement plus sérieuse que celle qu ' avait pu acquérir un amateur, en compulsant des dossiers et en présidant des réunions de fonctionnaires inévitablement soucieux de s ' aligner sur ses vues politiques bien connues. /2/

A. d ' ANJAN
Commissaire de District hre

/1/ Inconscience ou impudence, l ' auteur reconnaît incidemment son rôle révolutionnaire, en même temps que celui des Missions catholiques, en écrivant (p.234) : " Presque tous changeaient d ' avis à mesure que se renversait la politique de l ' administration, en même temps que celle de l ' Eglise catholique ". Ce qui servait de prétexte à l ' alliance contre nature ainsi avouée, entre les tenants de la " libre pensée " et les représentants qualifiés du dogme catholique, c ' était leur commune indignation(?) des " inégalités " et " injustices " que subissaient les masses hutues de la part de la minorité tutsie . Mais ces " inégalités " et " injustices " n ' avaient-elles pas été plus criantes en 1925, 1935, ou même encore en 1945, qu ' en 1955 ? - En effet, les dispositions législatives et économiques favorables à la masse du peuple n ' avaient cessé de se succéder au fil des années . Comment se fait-il donc que les Pères Blancs ne s ' en soient aperçu qu ' après " le renversement de la politique de l ' administration " réalisé par M.M. Buisseret et Harroy, alors que, déjà, la féodalité pastorale se trouvait en voie de liquidation, que tous les Rwandais mâles et adultes jouissaient du droit de vote et que, même, une poignée de meneurs hutus pouvait impunément s ' attaquer en public a ux institutions légalement existantes ?

/2/ On sait que M. Harroy, à l ' époque professeur à l ' Université Libre de Bruxelles, fut " parachuté " à Usumbura par un ministre des Colonies sectaire, auquel M. Harroy prodigue à présent des louanges significatives, en écrivant (p.118) : " Auguste Buisseret était un homme généreux ce qui, dans sa politique à l ' égard des Africains, le conduisit à professer des idées nouvelles, voire révolutionnaires, pour beaucoup de coloniaux belges ". On sait ce que cela signifiait : prises de position partisanses, introduction au Congo de la guerre scolaire et préparation du génocide des Batutsi du Rwanda. Un détail significatif : c ' est

seulement en écoutant la radio de Bruxelles que le gouverneur du Ruanda - Urundi Claeys - Boulaert devait apprendre qu ' il était démis de ses fonctions et remplacé par une créature du ministre Buisseret.

Par ailleurs, H. Harroy se vante dans son livre d ' avoir effectué annuellement de " longues inspections " dans les territoires de l ' intérieur. Or, me trouvant à la tête de celui de Ruhengeri de 1955 à 1957, je ne l ' y vis qu ' une seule fois, et cela durant moins de 24 heures . - Pourtant, Ruhengeri, se trouvant entre le territoire central de Kigali et le territoire d'extrême ouest/Kisenyi , était traversé par une route très fréquentée, parfaitement entretenue, et disposait d ' un hôtel relativement confortable .